

MEMENTO ANNUEL SAISON 2010/2011

On est tous handballeurs



HORAIRES D'OUVERTURE DU COMITE



Lundi : 8 h 30 – 12 h 30

Mardi : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 18 h 00

Mercredi : 8 h 30 – 12 h 30

Jeudi : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 18 h 00

Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30

SECRETARIAT : Karine



05.49.62.59.66
09.61.68.54.49



cd86handball@wanadoo.fr
2286000@handball-france.eu

C.T.F. : Diana : 06.87.16.20.84

Site internet : <http://comite86handball.com>

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.cmlaco.creditmutuel.fr

Votre Caisse de Poitiers Ouest :
296 avenue de Nantes - 05 49 12 00 11

SOMMAIRE

Le Conseil d'administration	p 3
Commission d'arbitrage.....	p 4
Label École d'arbitrage	p 16
Commission d'Organisation des Compétitions	p 17
Commission de discipline.....	p 25
Commission réclamations et litiges	p 29
Commission des statuts et de la réglementation	p 30
Commission technique.....	p 36
Esprit sportif	p 37
Tarifs.....	p 38
Déclaration de manifestation	p 42
Les clubs	p 43

ORGANIGRAMME

Présidente

Chantal CHAUSSE

Vice Président

Henri BENGOCHEA

Trésorier

André GUERY

Secrétaire

Stéphanie CHARDAT

Secrétaire adjointe

Béatrice BERNARD

Commission d'Arbitrage

Président : Henri BENGOCHEA

Membres :

Anne BOULDOIRES

Marc CHAUSSE

Daniel TERNISIEN

Jean-Philippe TERNISIEN

Stéphane ABBIO

Jean-Marc DURRAULT

Commission Communication

Présidente : Elodie SALAUN

Membres :

Julien DORDE

Agnès GAUVIN

Jean-Philippe TERNISIEN

Commission de Développement

Président : Bureau Directeur
et Conseil d'Administration

Commission de discipline

Présidente : Agnès GAUVIN

Membres :

Martine BELLAUD

Marc CHAUSSE

Anne BOULDOIRES

Jean-Marc DURRAULT

Yolande LIEGE

Mélanie THEVENET

Philippe VIVIER

Commission des finances

Président : Cédric CHAT

Membres :

Commission d'Organisation
Des compétitions

Président : Daniel TERNISIEN

Membres :

Stéphanie CHARDAT

Béatrice BERNARD

Yannick PHILIPOT

Nathalie MAITRE

Commission des Réclamations
Et litiges

Président : Bureau Exécutif

Membres :

Anthony PROUST

Commission des Statuts
Et de la Règlementation

Président :

Jean-Philippe TERNISIEN

Sous commissions :

Équipements : Marc CHAUSSE

CMCD : Jean-Philippe TERNISIEN

Membre : Stéphanie CHARDAT

Qualifications : Bureau Directeur

Commission Technique

Présidents :

Grégoire SORIANO

Yannick PHILIPOT

Membre :

Henri BENGOCHEA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Adresse	Téléphone	Portable	Commissions	E-mails
BELLAUD Martine	15 rue Marcel Aymard 86200 LOUDUN	05.49.22.43.93	06.81.62.19.21		bellaud.edy@wanadoo.fr
BENGOCHEA Henri	18 rue Rique Avoine 86000 POITIERS	05.49.58.51.96	06.76.29.87.75	Vice-Président Président arbitrage	henribengochea@hotmail.com
BERNARD Béatrice	Lieu dit Erveu 86400 CHAMPNIERS	05.49.45.24.11	06.71.65.54.02	Secrétaire adjointe	bea_bernard@yahoo.fr
BOULDOIRES Anne	8 rue des Saules 86440 MIGNE AUXANCES	05.49.51.50.20			boulidoires.anne@neuf.fr
CHARDAT Stéphanie	2 allée Montpensier Log 392 86000 POITIERS		06.16.61.64.35	Secrétaire	stephaniechardat@orange.fr
CHAT Cédric	45 rue de la croix rouge Appt 4 86000 POITIERS		06.68.26.00.42	Président finance	siah-pallu@cg86.fr
CHAUSSE Chantal	12 rue des sables 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	05.49.52.82.92	06.15.09.34.27	Présidente Comité	chantal-marc.chausse@orange.fr
CHAUSSE Marc	12 rue des sables 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	05.49.52.82.92	06.14.99.83.58		chantal-marc.chausse@orange.fr
DORDE Julien	La Pommeraie 86400 ST PIERRE D'EXIDEUIL	05.49.87.43.60	06.70.05.62.83		j.dorde@laposte.net
GAUVIN Agnès	Availles – 69 route de Nieuil 86340 NOUILLE MAUPERTUIS	05.49.56.84.43	06.35.32.08.90	Présidente discipline	agnes_gauvin@yahoo.fr
GUERY André	Rue des Fontaines Blanches 86200 LOUDUN	05.49.98.34.31	06.30.23.20.92	Trésorier	guery.andre@wanadoo.fr
PHILIPOT Yannick	5 bis rue de la Croix Blanche 86360 CHASSENEUIL DU POITOU		06.74.56.40.72	Co-Président Technique	yannickphilipot@live.fr
SALAUN Elodie	5 rue Paul Cézanne 86100 CHATELLERAULT		06.70.11.78.40	Présidente communication	salaun.elodie@wanadoo.fr
SORIANO Grégoire	3 rue Marcel Aymard 86200 LOUDUN	05.49.98.54.66	06.15.41.00.06	Président technique	g.soriano@denkavit.fr
TERNISIEN Daniel	3 rue des rocs 86240 ITEUIL	05.49.55.05.69	06.70.90.70.43	Président COC	daniel.ternisien@orange.fr
TERNISIEN Jean-Philippe	11 avenue de la Fraternité app 608 86000 POITIERS	05.49.46.38.16	06.85.50.23.91	Président statut set Réglementation CMCD	jean-philippe.ternisien@orange.fr

ARBITRAGE

Les arbitres ont droit à la formation, à l'information, au respect.

Ils ont aussi des devoirs :

- ✓ Devoir de réserve
- ✓ Connaissance des règles et de leur interprétation
- ✓ Bonne condition physique
- ✓ Obligation de formation, de participation aux stages
- ✓ Respect des équipes, du jeu et de tous les acteurs de la rencontre
- ✓ Tenue vestimentaire correcte
- ✓ Comportement correct
- ✓ Apport du plus grand soin au contrôle et à la rédaction de la feuille de match (toutes les rubriques)
- ✓ Acceptation, sans différence de motivation, des désignations, quelles qu'elles soient.

Une rencontre rassemble, sur un même terrain, deux équipes dont le but est la victoire, mais aussi **un arbitre** dont la mission est d'assurer le bon fonctionnement du jeu et ce, dans le respect de l'esprit et des règles de jeu.

LES DESIGNATIONS

➤ La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) effectue des désignations nominatives et si besoin des désignations « club » ; dans ce dernier cas, le club désigne un arbitre en respectant les dispositions des articles 24 et 28 du règlement intérieur de la CDA.

⇒ En Départementale :

Masculin et Féminin : Excellence, Honneur, Division 1, coupes et Moins de 18 ans

⇒ En Régionale : Moins 18 ans

⇒ Les compétitions jeunes doivent être arbitrées impérativement par des **Jeunes Arbitres reconnus**. **Ils doivent obligatoirement être inscrits sur la feuille de match.**

Les désignations ne seront effectuées que si la CDA est en possession de la conclusion de match un mois avant la date de la rencontre, en cas d'absence de conclusion, le club recevant devra impérativement prévenir l'arbitre ou le club désigné.

INDISPONIBILITES

Penser à communiquer suffisamment tôt vos indisponibilités en considérant toutes les dates des calendriers.

➤ En cas d'indisponibilité prévisible, un arbitre doit le signaler au moins **3 semaines** à l'avance, au Comité Départemental, en utilisant la fiche dont le modèle est joint en annexe.

ATTENTION : si l'indisponibilité survient **A PARTIR DU JEUDI PRECEDANT LA RENCONTRE**, la désignation nominative devient automatiquement une désignation « club » d'appartenance de l'arbitre ou des arbitres initialement désignés, et dans ce cas, les arbitres qui se sont déclarés indisponibles tardivement ont pour mission de trouver un remplaçant, arbitre de leur club, pouvant officier dans le niveau de la désignation, c'est-à-dire qui a reçu l'aval de la Commission d'Arbitrage. Si le club ne peut subvenir à cette désignation, il sera pénalisé d'un désistement et en cas d'absence d'arbitre, le club sera pénalisé d'un refus.

En tout état de cause, si l'arbitre n'a pu se déplacer, si le match n'a pas eu lieu, ou pour tout autre incident, envoyer un courrier ou un E-mail au Comité dans les 48 heures.

La CDA, après étude, prendra la décision de qualifier ou non cette absence en refus ou en désistement.

CAS DE FORFAIT DE CLUB

➤ **Paiement des indemnités d'arbitrage** : dans tous les cas, il n'y a pas lieu de réclamer une indemnité de match pour une rencontre qui ne se déroule pas.

➤ **Absence de l'équipe visiteuse** : Signaler sur la feuille de match, dans les observations, l'heure de la prise de décision. L'arbitre envoie la note de frais de déplacement au Comité.

➤ **Absence de l'équipe recevante** : l'arbitre envoie la note de frais de déplacement au Comité. En l'absence de feuille de match, faire un courrier au Comité.

➤ **Absence des deux équipes** : l'arbitre fera un courrier au Comité en précisant le lieu, la date et l'heure. La note de frais de déplacement devra être jointe.

INDEMNISATIONS DES ARBITRES

➤ Pour les compétitions départementales, l'arbitre sera indemnisé par **le club recevant**.

Tarifs :

0.30 € du kilomètre parcouru

25 € pour les matches de 2 x 30 minutes

➤ Le club recevant devra joindre obligatoirement le 3^{ème} volet du détail des frais de remboursement à la feuille de match.

➤ Dans le cadre des tournois, un règlement particulier sera établi pour l'indemnisation des arbitres.

➤ En cas de non-règlement par le club, la CDA récupérera la somme due, plus une amende de 50.00€ auprès du club fautif.

PEREQUATION

La péréquation kilométrique sera établie à la fin de chaque compétition sur les catégories Excellence, Honneur, Division 1, Moins de 18 masculin et féminine.

On calcule le nombre de kilomètres effectués par chaque équipe à l'occasion d'une même compétition. En ajoutant les kilomètres effectués par toutes les équipes et en divisant par le nombre d'équipes, on obtient le kilomètre moyen.

Tout club qui a payé une somme supérieure à cette moyenne sera remboursé par le Comité.
Tout club qui aura réglé une somme inférieure à cette moyenne devra s'acquitter au Comité de la différence.

Pour les championnats avec un autre département, il n'y a pas de péréquation. Le club recevant indemnise entièrement l(es) arbitre(s).

Ne pas oublier de joindre obligatoirement, à la feuille de match, le 3^{ème} volet du détail des frais de remboursement.

L'ARBITRE

PRINCIPES :

Pour arbitrer, il faut :

- Etre licencié à la FFHB en catégorie joueur (hors catégorie événementielle), joueur indépendant ou blanche,
- Etre âgé de 18 ans au moins et au plus en début de saison sportive, de 55 ans pour les arbitres qui officient en championnat de France et de 57 ans pour ceux qui officient dans les championnats régionaux et départementaux.
- Ne pas être privé de ses droits civiques et non frappé d'une sanction disciplinaire de suspension d'exercice des fonctions d'arbitre ou de retrait provisoire de la licence.
- Remplir les conditions d'aptitude physique proposées par l'instance en charge de sa formation ainsi que satisfaire aux épreuves pratiques et théoriques.

Toutefois, un(e) jeune arbitre peut officier entre 15 et 18 ans.

La qualification d'arbitre ou de jeune arbitre peut faire l'objet d'un refus motivé de la part de la Commission d'arbitrage concernée.

DEVOIR DE RESERVE

Un arbitre est tenu à un devoir de réserve, plus particulièrement lorsqu'il n'est pas acteur d'une rencontre, à défaut la Commission de Discipline compétente peut être saisie de tout manquement et lui donner la suite qu'il convient.

FORMATION

Un arbitre est tenu de participer à toute action de formation mise en place par la structure arbitrale dont il dépend et à laquelle il est convoqué. A défaut il ne pourrait être désigné pour exercer cette fonction.

LE (LA) JEUNE ARBITRE

PRINCIPES :

Un(e) jeune arbitre est une personne licenciée à la FFHB et âgée de 15 à 18 ans, ayant suivi une formation adaptée à son niveau départemental ou régional, qui arbitre le plus souvent à domicile et assure au minimum 5 désignations d'arbitrage avant le 30 avril de la saison en cours.

DOMAINE D'INTERVENTION

Un jeune arbitre devrait en priorité diriger des rencontres opposants des joueurs de son âge ou plus jeunes que lui ou encore qui correspond à son niveau de formation. Le JA non majeur doit être accompagné dans sa tâche par un adulte figurant sur la liste officielle des accompagnateurs de JA dûment habilités. L'accompagnateur doit se tenir à la table de marque.

FORMATION

La formation d'un jeune arbitre devrait être précédée d'une phase découverte, effectuée dans un club sur une population âgée de 12 à 14 ans. Cette catégorie d'âge ne permet pas de satisfaire aux dispositions de la CMCD, mais peut entraîner la délivrance d'une qualification jeune Arbitre.

QUALIFICATION

La qualification d'un arbitre est délivrée au travers de l'apposition d'une mention correspondant au grade sur l'étiquette collée sur la licence.

La qualification des arbitres départementaux de la Vienne est du ressort de la **C.D.A. de la VIENNE**, elle délivre également la qualification des jeunes arbitres.

Pour obtenir sa qualification, l'arbitre doit remplir les conditions d'aptitude physique et satisfaire aux épreuves pratiques et théoriques initiées par la CDA auxquelles il est convoqué et ayant réalisé un minimum de 7 arbitrages à la fin de la saison, dans la limite des désignations.

Jeune Arbitre : idem arbitre mais avec 5 arbitrages au lieu de 7.

QUALIFICATION DEPARTEMENTALE – STAGIAIRE – ESPOIR :

AVANT LE 31 DÉCEMBRE : **30.00 €**

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER : **40.00 €**

QUALIFICATION JEUNE ARBITRE : **3 €**

Conformément aux règlements, tout arbitre, qu'il soit obligataire ou non, doit effectuer un stage de début de saison et satisfaire aux tests physiques et écrits pour obtenir le timbre arbitre.

PARTICIPATION DES CLUBS

Dans toutes les divisions départementales : se référer au tableau des contributions mutualisées, domaine arbitrage.

Cumuls : Comme cela été indiqué lors de l'Assemblée Générale, en réponse aux questions de deux intervenants, le Comité Directeur a confirmé qu'une même personne ne peut être prise en compte qu'une seule fois dans le dispositif, dans le domaine de son choix : arbitrage, technique.

Dans le domaine de l'engagement associatif, les cumuls de mandat de la personne s'analyseront selon les règles de cumul adoptées par l'Assemblée Générale (article 19.1 du Règlement Intérieur).

ASSURER : N – 1 ARBITRAGE

Calculé en tenant compte du nombre total d'équipes (N) engagées dans le championnat où cette équipe évolue.

Nombre d'arbitrage des clubs :

Un club ayant une équipe engagée dans un championnat départemental doit être capable d'assurer, par saison et à l'aide des arbitres licenciés en son sein, un nombre de désignations d'arbitrage, aussi appelé quota.

Dans le cas où un club possède plusieurs équipes, le quota total qu'il doit être capable d'effectuer correspond à la somme des quotas générés par chaque équipe engagée de ce club dans les différents championnats arbitrés.

Toutefois il sera possible, pour la réalisation des quotas et sur avis favorable de la structure arbitrale compétente, d'assimiler un suivi de conseiller d'arbitre à une désignation accomplie, dès lors que ce conseiller d'arbitre est un arbitre en activité qui, atteint par la limite d'âge, est dans l'obligation d'arrêter d'officier. La validation de cette personne ressource devra être effectuée annuellement par la structure arbitrale compétente.

Quota par équipe engagée :

Le quota généré par une équipe se calcule en tenant compte du nombre total d'équipes (N) engagées dans le championnat où cette équipe évolue, de la manière suivante :

- si le championnat est dirigé par un simple arbitre, N – 1 arbitrage,
- si le championnat est arbitré en binôme, (N – 1) x 2 arbitrages.

Ce quota est mis à la disposition de l'instance en charge du championnat considéré.

INFORMATIONS GENERALES

➤ Pour rentrer dans le quota du club, il faudra que l'arbitre ou le jeune arbitre ait sa qualification, validé au 31 décembre de la saison en cours, ou être dans le cursus de formation.

➤ Pour passer l'examen au grade supérieur, il faut diriger 5 RENCONTRES MINIMUM, et satisfaire aux tests de connaissances et physiques.

☞ Une soirée commune à tous les correspondants d'arbitrage est mise en place dès le début de la saison.

➤ Les réclamations doivent obligatoirement être inscrites au verso de la feuille de match par l'arbitre, sous la dictée du capitaine plaignant et en présence du capitaine adverse.

Elles devront être confirmées par écrit au Comité dans les 48 heures, **ACCOMPAGNEES DES DROITS CORRESPONDANTS : 72.00€**, ainsi que des rapports des capitaines et de l'arbitre.

Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

➤ Sur la feuille de match, pour les rencontres départementales, l'arbitre inscrira le **NOM DU CLUB AU LIEU DE LA LIGUE**.

➤ **Absence de l'arbitre désigné** : application du règlement fédéral.

En cas d'inobservation du règlement, le match sera perdu par pénalité pour les 2 équipes. Si cet arbitre désigné est remplacé, sans que la C.D.A. ne soit prévenue, le match ne sera pas comptabilisé dans le quota.

Rappel du règlement : 1 – demander s'il y a un arbitre licencié neutre dans la salle (vérifier la licence)

2 – demander s'il y a un arbitre licencié parmi les deux clubs en présence (vérifier les licences et choisir celui qui a le plus haut grade ou celui qui est le plus ancien dans le grade en cas d'égalité)

En l'absence d'arbitre officiel, tirage au sort d'un joueur de chaque équipe. Les 2 joueurs doivent être rayés sur la feuille de match et celui qui n'est pas tiré au sort ne peut pas prendre part au jeu. Il peut, si besoin, devenir officiel de table

⊘ Des suivis seront effectués sur des arbitres désignés nominativement.

Rappel : pour améliorer les statistiques, soyez exigeant ! Faites remplir et remplissez correctement les feuilles de matches

SANCTIONS

Tout match arbitré par une personne non licenciée **JOUEUR F.F.H.B** sera frappé de nullité, de JEUNES à SENIORS (match perdu par pénalité pour les deux équipes). Les licenciés dirigeants ne doivent pas prendre part au jeu (25.00€ d'amende).

50.00€ d'amende pour l'arbitre n'entrant pas dans le quota (moins de 3 matches effectués).

25.00€ d'amende pour le jeune arbitre n'entrant pas dans le quota (moins de 3 matches effectués).

80.00€ d'amende par jeune arbitre manquant - (Plus moins 2 points)

100.00€ d'amende par arbitre manquant - (Plus moins 2 points)

Le club qui ne possédera aucune carte d'arbitre, sera pénalisé d'autant de désistements que de matches dus.

50.00€ par REFUS.

Définition : soit :

- 1^{er} et 2^{ème} refus : amende financière
- 3^{ème} refus : amende financière + sanction sportive (1 point)
- et ainsi de suite par tranche de 3 refus

25.00€ par DESISTEMENT

50.00€ d'amende lorsque l'arbitre se déplace et qu'il n'a pas été prévenu qu'une des deux équipes avait déclaré forfait ou que le match avait été reporté (ou avancé).

72.00€ par réclamation. Le montant de la réclamation doit être envoyé en même temps que la confirmation de la réclamation par le plaignant, les rapports d'arbitre et du capitaine.

FORMATION ARBITRAGE

65 € par club : Formation d'Arbitrage, y compris la fourniture du livret d'arbitrage au millésime de la saison en cours (décision de l'AG du 13/6/09) A REGLER EN DEBUT DE SAISON PAR TOUS LES CLUBS.

LES JEUNES ARBITRES

CATEGORIES D'AGES PRISES EN COMPTE

Jeunes arbitres : 1992 – 1993 – 1994 - 1995

LES ARBITRES ESPOIRS :

CATEGORIES D'AGES PRISES EN COMPTE

Arbitres espoirs : 1988 – 1989 – 1990 - 1991

OBSERVATEURS D'ARBITRES :

Adultes : Henri Bengochéa – Anne Bouldoires – Jean-Luc Bourgeois - Marc Chaussé – Thierry Chedozeau - Jean-Marc Durrault – Jean-Philippe Ternisien


Jeunes Arbitres : Stéphane Abbio – Henri Bengochéa – Sophie Sauze – Brice Savigny – Grégoire Soriano – Jean-Philippe Ternisien – Philippe Vivier

Observation : pour tout autre point, se référer au Règlement Intérieur de la CDA du Comité et au Règlement Fédéral.

Distances Kilométriques de référence

(distances ALLER)

Distances Aller Servant de référence pour les frais d'arbitrage	AVANTON	BIARD	BUXEROLLES	CHATELLERAULT	CHAUVIGNY	CIVRAY	COUHE	FONTAINE	CHASSENEUIL	ITEUIL	JAUNAY CLAN	LENCLOITRE	LIGUGE	LOUDUN	MIGNALOUX	MIGNE	POITIERS	PRESSAC	QUINCAY	ST GEORGES	VENDEUVRE	VIVONNE
AVANTON	0	10	15	40	35	65	45	20	5	25	5	20	20	45	20	5	15	85	10	10	10	30
BIARD	10	0	10	40	35	55	35	10	15	15	20	30	10	55	20	10	10	65	10	15	15	20
BUXEROLLES	15	10	0	35	25	60	45	20	10	25	15	30	20	55	10	15	10	70	15	10	10	30
CHATELLERAULT	40	40	35	0	30	90	70	45	30	50	20	20	50	45	45	35	35	110	40	25	40	55
CHAUVIGNY	35	35	25	30	0	60	60	35	30	40	30	45	35	75	25	35	25	65	40	25	45	45
CIVRAY	65	55	60	90	60	0	20	55	65	45	70	85	45	110	85	60	55	25	60	65	90	40
COUHE	45	35	45	70	60	20	0	35	45	30	50	65	30	90	55	40	40	55	45	50	60	20
FONTAINE	20	10	20	45	35	55	35	0	20	10	25	40	10	60	30	15	15	65	20	20	35	15
GP CHASSENEUIL	5	15	10	30	30	65	45	20	0	30	5	25	25	50	20	10	10	75	20	5	15	35
ITEUIL	25	15	25	50	40	45	30	10	30	0	30	45	5	70	35	20	15	55	20	30	40	10
JAUNAY CLAN	5	20	15	20	30	70	50	25	5	30	0	20	30	50	20	15	15	85	20	5	10	35
LENCLOITRE	20	30	30	20	45	85	65	40	25	45	20	0	40	30	50	20	30	115	30	25	10	50
LIGUGE	20	10	20	50	35	45	30	10	25	5	30	40	0	65	15	15	15	55	20	25	30	10
LOUDUN	45	55	55	45	75	110	90	60	50	70	50	30	65	0	65	50	55	130	50	55	50	80
MIGNALOUX	20	20	10	45	25	85	55	30	20	35	20	50	15	65	0	20	10	55	30	20	30	40
MIGNE	5	10	15	35	35	60	40	15	10	20	15	20	15	50	20	0	10	80	10	15	15	25
POITIERS	15	10	10	35	25	55	40	15	10	15	15	30	15	55	10	10	0	60	15	15	25	25
PRESSAC	85	65	70	110	65	25	55	65	75	55	85	115	55	130	55	80	60	0	70	80	110	50
QUINCAY	10	10	15	40	40	60	45	20	20	20	20	30	20	50	30	10	15	70	0	20	25	30
ST GEORGES	10	15	10	25	25	65	50	20	5	30	5	25	25	55	20	15	15	80	20	0	20	35
VENDEUVRE	10	15	10	40	45	90	60	35	15	40	10	10	30	50	30	15	25	110	25	20	0	45
VIVONNE	30	20	30	55	45	40	20	15	35	10	35	50	10	80	40	25	25	50	30	35	45	0

F.F.H.B.				Date	heure	h	lieu	n° d'homologation								
Epreuve				Arbitres	Nom	Prénom	Club	n° carte arbitre ou n° de licence				Grade				
Nationale	Régionale	Départementale														
Championnat	2			Resp. Police terrain												
Poule	1	2	3		4											
	5	6	7	8												
Autre					Club A recevant	N club	Ligue	Comité	Ordre	Nom du club			Publicité sur les équipements			
- 13	- 15	- 16	- 18	N	NOM			Prénom	N de licence	Total buts	A	2'	D	E	Licence	
+ 16	+ 15															
TABLE																
1																
Capitaine équipe A				Officiel												
NOM					Officiel											
Prénom					Officiel											
Capitaine équipe B				Club A recevant	N club	Ligue	Comité	Ordre	Nom du club			Publicité sur les équipements				
NOM					N	NOM			Prénom	N de licence	Total buts	A	2'	D	E	Licence
Prénom																
Signature																
TABLE																
1																
Désignation des arbitres				Off Resp												
CCA	CRA	CDA														
Arbitre officiel neutre				Officiel												
Arbitre officiel club				Officiel												
Tirage au sort				Officiel												
mi-temps				Résultat	Résultats en lettres			NOMS des clubs			Score en lettres					
A	B	A	B	bat et												
Rapport Arbitre				NOM	Arbitre 1	Arbitre 2	Délégué	Secrétaire	Chronométr							
Réservé FFHB					Prénom	L'arbitre devra vérifier si le joueur porte bien son n° de maillot et si celui-ci figure bien			Signature							
				Signature												
				avant la rencontre												

1 Pour une meilleure exploitation des feuilles de matchs lors du contrôle de qualification il est impératif que le numéro de licence apparaisse systématiquement. Pour les clubs en ENTENTE, regrouper les licences par club avec le numéro d'affiliation du club.

2 N'oubliez pas de mettre correctement l'intitulé : **EXCELLENCE, HONNEUR, DIVISION 1, - de 18 ANS, COUPE, etc...** Masculin ou Féminin et catégorie d'âge selon le championnat.

à remplir par le club recevant

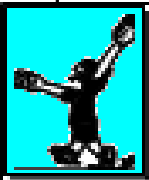


à remplir par l'arbitre

TABLE

à remplir par la table

A REMPLIR PAR L'ARBITRE

Réclamations du capitaine RECEVANT		Réclamations du capitaine VISITEUR				
						
JOUEURS OU OFFICIELS SANCTIONNES	Sanctions	NOMS (en majuscules)	PRENOMS	Licence n°	CLUB	MOTIFS
	DISQUALIFICATION					
	EXPULSION					
Observations de l'arbitre						
SIGNATURES APRES MATCH	CAPITAINE RECEVANT	CAPITAINE VISITEUR		ARBITRE (S)		
A ENVOYER APRES LA RENCONTRE PAR L'EQUIPE RECEVANTE						

<p align="center">COMITE DE LA VIENNE DE HANDBALL Parc des Sports des Ecluzelles 86360 CHASSENEUIL DU POITOU Tél. 05 49 62 59 66 - 09 61 68 54 49 E-mail : cd86handball@wanadoo.fr</p>	<p align="center">COMITE DE LA VIENNE DE HANDBALL Parc des Sports des Ecluzelles 86360 CHASSENEUIL DU POITOU Tél. 05 49 62 59 66 - 09 61 68 54 49 E-mail : cd86handball@wanadoo.fr</p>	<p align="center">COMITE DE LA VIENNE DE HANDBALL Parc des Sports des Ecluzelles 86360 CHASSENEUIL DU POITOU Tél. 05 49 62 59 66 - 09 61 68 54 49 E-mail : cd86handball@wanadoo.fr</p>						
Remboursement de frais d'arbitrage	Remboursement de frais d'arbitrage	Remboursement de frais d'arbitrage						
Exemplaire à conserver par l'ARBITRE	Exemplaire à conserver par LE CLUB RECEVANT	Exemplaire à retourner au Comité par le club recevant, avec la feuille de match						
Date : ___ / ___ / 20___ Heure : ___ h ___ Lieu : _____ Match : _____ Championnat : _____ M / F Coupe : _____	Date : ___ / ___ / 20___ Heure : ___ h ___ Lieu : _____ Match : _____ Championnat : _____ M / F Coupe : _____	Date : ___ / ___ / 20___ Heure : ___ h ___ Lieu : _____ Match : _____ Championnat : _____ M / F Coupe : _____						
Nom-Prénom : _____ Club : _____ Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____ Partenaire éventuel : _____	Nom-Prénom : _____ Club : _____ Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____ Partenaire éventuel : _____	Nom-Prénom : _____ Club : _____ Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____ Partenaire éventuel : _____						
<p align="center"><u>Détail des frais de déplacement</u> <u>(se référer à la grille kilométrique)</u></p> Déplacement : (distances club à club) _____ km x 0,30 € = _____ € Frais de séjour : _____ 25.00 € Total = _____ €	<p align="center"><u>Détail des frais de déplacement</u> <u>(se référer à la grille kilométrique)</u></p> Déplacement : (distances club à club) _____ km x 0,30 € = _____ € Frais de séjour : _____ 25.00 € Total = _____ €	<p align="center"><u>Détail des frais de déplacement</u> <u>(se référer à la grille kilométrique)</u></p> Déplacement : (distances club à club) _____ km x 0,30 € = _____ € Frais de séjour : _____ 25.00 € Total = _____ €						
<table border="1"> <tr> <td>Banque ou CCP</td> <td>N° du Chèque</td> </tr> </table>	Banque ou CCP	N° du Chèque	<table border="1"> <tr> <td>Banque ou CCP</td> <td>N° du Chèque</td> </tr> </table>	Banque ou CCP	N° du Chèque	<table border="1"> <tr> <td>Banque ou CCP</td> <td>N° du Chèque</td> </tr> </table>	Banque ou CCP	N° du Chèque
Banque ou CCP	N° du Chèque							
Banque ou CCP	N° du Chèque							
Banque ou CCP	N° du Chèque							
<table border="1"> <tr> <td>Signature de l'arbitre</td> <td>Signature du représentant du club</td> </tr> </table>	Signature de l'arbitre	Signature du représentant du club	<table border="1"> <tr> <td>Signature de l'arbitre</td> <td>Signature du représentant du club</td> </tr> </table>	Signature de l'arbitre	Signature du représentant du club	<table border="1"> <tr> <td>Signature de l'arbitre</td> <td>Signature du représentant du club</td> </tr> </table>	Signature de l'arbitre	Signature du représentant du club
Signature de l'arbitre	Signature du représentant du club							
Signature de l'arbitre	Signature du représentant du club							
Signature de l'arbitre	Signature du représentant du club							

Fiche d'indisponibilités d'arbitrage Saison 2010/2011

*Fiche à retourner au Comité quatre semaines
avant la date d'indisponibilité.*

Nom :

Prénom :

CLUB :

DATES D'INDISPONIBILITES

Autres informations :

Fait le :

Signature :

Label École d'Arbitrage - Version 2010/2011

Mode d'emploi et planning

➤ Le Label est accessible à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Handball qui en font la demande, quelles que soient leurs tailles (nombre de licenciés) ou leur niveau de jeu.

➤ Pour obtenir un label, le club devra réaliser un dossier comportant obligatoirement les documents suivants

↳ Demande de « label École d'Arbitrage » décrivant la composition de l'école d'Arbitrage, son encadrement, les moyens et l'organisation mis en œuvre (intégrant la grille « Critères d'attribution et Barèmes d'évaluation »), visée par le club, le comité et la ligue.

↳ Charte tripartite, signée par le club, le Comité et la Ligue.

Planning

Dates	Actions	Acteurs
De juin à décembre	Télécharger le guide opératoire ainsi que les fichiers composant le dossier de demande de labellisation, dans la partie « ARBITRAGE » du site internet de la FFHB	Club
De septembre au 31 décembre	Envoi du dossier complet de demande de labellisation au Comité Départemental	Club
Tout dossier incomplet ou reçu après la date du 31 décembre ne pourra pas être pris en compte		
De septembre à février	Etude de la complétude du dossier et demande éventuelle de compléments d'informations aux clubs	CDA et ou CRA
De janvier à février	Etude, visa des dossiers	CDA et CRA
De janvier au 15 mars	Envoi des dossiers au Pilote Ecoles d'Arbitrage du Secteur CCA concerné. Travail collaboratif d'ajustement du contenu des dossiers par les Ligues et le Comité de Pilotage CCA	Ligue –CRA et Secteur CCA
Tout dossier incomplet ou reçu après la date du 15 mars ne pourra pas être pris en compte		
Dernière quinzaine de mars	Etude des dossiers et attribution des Labels par le Comité de Pilotage CCA	CCA
D'avril au 15 mai	Envoi des résultats, supports et dotations aux Ligues	CCA
Assemblées Générales ou Manifestations spécifiques	Remise des labels (supports et dotations) aux clubs concernés	Comité et/ou/Ligue

Tous les dossiers seront étudiés et vérifiés par la Commission Départementale d'Arbitrage

Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.)

I - NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE

Pratique Compétitive Masculine :

Championnat + 16 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 16 ans	Championnat - 14 ans	Moins de 12 ans	Moins de 9 ans
93.92.91.90...	93.94.95.96	95.96.97.98	97.98.99.00	99.00. 01.02	02 et +

Pratique Compétitive Féminine :

Championnat + 15 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 16 ans	Championnat - 14 ans	Moins de 12 ans	Moins de 9 ans
94.93.92.91...	93.94.95.96	95.96.97.98	97.98;99.00	99.00. 01.02	02 et +

Les joueuses de 15 ans et les joueurs de 16 ans, isolé(e)s dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge peuvent être autorisés à évoluer en compétition départementale de plus de 15 ans (féminines) et de plus de 16 ans (masculins), ne donnant pas accès au niveau régional, après accord du médecin fédéral régional ou, par délégation du médecin fédéral départemental.

II – TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISES

Niveau de pratique		Catégories	Taille des ballons	Soit	Temps de jeu
Masculins	Dépt / Rég	+ 16	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég	-18	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég	-16	54 - 56	T2	2 x 25'
	Départemental	-14	50 - 52	T1	3 x 12'
	Départemental	-12	Balle mousse structure PVC ou mousse cellulaire caoutchouc	T0	Tournois

Niveau de pratique		Catégories	Taille des ballons	Soit	Temps de jeu
Féminines	Dépt / Rég	+ 15	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég	-18	- 54 -56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég	-16	54 - 56	T2	2 x 25'
	Départemental	-14	50 - 52	T1	3 x 12'
	Départemental	-12	Balle mousse structure PVC ou mousse cellulaire caoutchouc	T0	Tournois

LES CONCLUSION DE MATCHES

Avant jour J-30

Le club recevant doit :

⇒ Saisir la conclusion dans GEST'HAND (rubrique Gestion des rencontres)

La validation des conclusions est automatique

J – 35

☺ Attention : un message d'alerte sera envoyé aux clubs n'ayant pas encore saisi leurs conclusions de matches !!!

Envoi automatique par e.mail aux : Club recevant, Club visiteur
Organisateur (FFHB, Comité ou Ligue)

Il restera alors 5 jours pour le faire sans pénalité financière

En cas de non respect du délai de 30 jours, l'amende sera automatique à compter du 1^{er} Octobre 2010 pour les championnats adultes
du 1^{er} Novembre 2010 pour les championnats jeunes

J – 30

☹ Contrôle par le Comité des conclusions non saisies dans gesh'hand et application des pénalités

HORAIRES DES COMPETITIONS :

Les compétitions peuvent se dérouler :

- ✓ **le vendredi** : (sous réserve de l'accord des deux clubs) :
Début des rencontres entre **20 h 00 et 21 h 00**
- ✓ **le samedi** : **Plus de 16 ans Masculin et Plus de 15 ans Féminine** :
Le début des rencontres est fixé à 21 h. au plus tard.
- ✓ **le dimanche matin**, coup d'envoi entre **10 h 00 et 11 h 00** à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 8 h 00.
- ✓ **le dimanche après-midi**, coup d'envoi entre **14 h 00 et 16 h 00**.

DISTANCE	HORAIRE MINIMUM		HORAIRE MINIMUM
de 0 à 20 km	14 h 00	de 51 à 100 km	15 h 00
de 21 à 50 km	14 h 30	de 101 km et plus	16 h 30

– En cas de désaccord et sans entente entre les deux clubs, la C.O.C fixera le match le dimanche à 15 h 00 au plus tôt, et au plus tard 16 h 00.

MODIFICATIONS DES RENCONTRES

La demande se fait OBLIGATOIREMENT dans Gest'Hand

ELLE DOIT ETRE EXCEPTIONNELLE, MOTIVEE

Le club demandeur doit (**30 jours** avant la date initiale du match) **OBLIGATOIREMENT** faire sa requête dans Gest'Hand. Les modifications non enregistrées ne seront ni étudiées, ni validées.

Pensez à prendre contact avec le club sollicité avant de faire la demande

Le club sollicité doit obligatoirement valider son accord ou son désaccord

Respectez les dates prévues. La date indiquée sur le calendrier est **la date limite à laquelle le match devra obligatoirement être joué.**

S'il y a un désaccord entre les deux clubs, l'horaire imposé est le dimanche 16 h 00. Dans tous les cas et sauf erreur de la part du Comité, l'horaire officiel de la rencontre sera celui qui figurera sur les désignations d'arbitre.

Pour toutes modifications (horaires, changement de salle) l'accord du Comité doit être validé dans Gest'hand. Si la demande n'est pas faite, **le match pourrait ne pas être homologué** et aucune réclamation ne sera recevable par le Comité.

Sanctions financières :

- Match reporté sans autorisation 50.00€

La Commission d'Organisation des Compétitions (C.O.C.) est la seule compétente pour procéder aux modifications de dates de rencontres (et/ou d'horaires) nécessitées par un club ayant un(e) joueur (joueuse) sélectionné(e) ou convoqué(e) à un stage technique souhaitant modifier la date de rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce(tte) joueur (joueuse) . Cette modification ne peut être accordée, si des raisons le justifient, que dans les âges de référence du joueur (joueuse) concerné(e) , et non pas dans la catégorie où il (elle) évolue.

MATCH ARRETE

Tout match arrêté pour des incidents matériels (notamment défaillance des installations) sera rejoué aux frais du club recevant, dans la mesure où la responsabilité des équipes concernées n'est pas en cause.

La C.O.C. prend la décision qui lui paraît conforme aux éléments du dossier en sa possession. Dans les autres cas, la Commission des Réclamations et Litiges prend la décision en fonction du dossier en sa possession.

Si un élément disciplinaire est relaté par le rapport d'arbitre, la Commission des Réclamations et Litiges transmet à la Commission de Discipline concernée, dans le respect du règlement disciplinaire fédéral.

Le match sera à rejouer pour le temps restant à courir, avec le score au moment de l'interruption. Le jeu reprendra par un jet correspondant à la situation au moment de l'arrêt de jeu. Les frais sont à la charge du club recevant ainsi que les frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

Si une des deux équipes ne veut pas rejouer le match, elle sera déclarée perdante sur le score de 0/10 mais marquera le point de la défaite.

MATCH A JOUER ou A REJOUER

Pour tout match non joué en raison de l'absence d'une des deux équipes ou de l'indisponibilité d'une salle au dernier moment, la C.O.C. peut décider de faire jouer la rencontre à une date ultérieure et dans les conditions de prise en charges suivantes :

- en cas d'absence de l'équipe visiteuse mais de présence des arbitres : les frais de déplacements de ces derniers pour le nouveau match sont à la charge du club visiteur,
- en cas d'indisponibilité de la salle au dernier moment : lorsque l'équipe visiteuse et/ou les arbitres se sont déplacés, leurs frais de déplacements pour le nouveau match sont à la charge du club recevant.

Les frais de transports sur facture. Le moyen de transport servant au calcul doit être le même que celui utilisé au match initial.

LA FEUILLE DE MATCH

cf. document en annexe arbitrage

La feuille de match est le document officiel permettant de dresser le constat du déroulement d'une rencontre

1 – Établissement de la feuille de match

A l'occasion de toute rencontre officielle, une feuille de match réglementaire doit être fournie en trois exemplaires par le club recevant, sous peine d'entraîner, pour le club recevant, la perte du match par pénalité. Toutes les rubriques doivent être renseignées en conformité avec les instructions des Commissions d'Organisation des Compétitions. Les clubs sont responsables des mentions qui leur incombent. En cas de manquement, une pénalité financière leur sera appliquée.

Lorsqu'une équipe déclare forfait, l'équipe adverse doit obligatoirement remplir une feuille de match.

Sanctions financières :

- Pénalité par case non remplie 2.00€

2 – Envoi :

L'envoi en incombe à l'équipe recevante ou, en cas de match sur terrain neutre, à l'équipe vainqueur.

Les feuilles de match doivent être postées dans les 24 heures qui suivent la rencontre ou déposées au Comité (elles doivent être arrivées au Comité au plus tard le mardi), **joindre obligatoirement la feuille de frais d'arbitrage**

Si le Comité n'a pas reçu la feuille dans les délais, il contactera le club défaillant. Une pénalité financière sera appliquée.

En l'absence de ce document, 7 jours ouvrables après la date de la rencontre, le match sera perdu par le club responsable de l'envoi.

Sanctions financières :

- Feuille en retard (arrivée après le mardi)..... 10.00€
- Feuille non parvenue..... 60.00€

LES RECLAMATIONS

1 – Doivent **OBLIGATOIREMENT** être inscrites au verso de la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine plaignant et en présence du capitaine adverse.

2 – Confirmées dans les 48 heures au Comité appuyées du montant des droits : 72.00€

Toute réclamation non conforme aux points 1 et 2 de la réglementation sera rejetée.

LES RESULTATS

Les résultats devront être saisis dans GEST'HAND.

Sanctions financières :

- Résultat non communiqué 10.00€

TENUE DE JEU

Les couleurs des maillots des joueurs de champs de chaque équipe en présence doivent être différentes.

La couleur des maillots des gardiens de but de chaque équipe en présence doit être différente de celle des joueurs de champs des deux équipes et de celle des gardiens de but de l'équipe adverse.

En cas de similitude, le club visiteur doit changer de maillots. En cas de rencontre sur terrain neutre, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui devra changer de maillots.

En cas de carence, une pénalité financière sera appliquée. La déclaration des couleurs déposée par le club, au moment de l'engagement, sert de référence.

L'application de la disposition concernant la couleur des maillots de gardiens de buts est obligatoire au niveau national, conseillée aux niveaux régional et départemental.

Les joueurs doivent porter sur leur maillot un numéro dans le dos et un numéro sur la poitrine.

LIMITATION DU NOMBRE D'EQUIPES

Un même club ne peut avoir deux équipes dans une même division. Une équipe réserve ne peut doubler l'équipe première.

Dérogation du Comité : **Une liste de 7 joueurs immuables doit être déposée en début de saison** auprès du Comité, liste qui définira le positionnement de l'équipe 1 par rapport à l'équipe 2, suivant les indications données par le club.

TOURNOIS

Il est rappelé que tous les tournois amicaux ou les rencontres amicales qui se déroulent sur le territoire du Comité de la Vienne doivent faire l'objet d'une déclaration d'organisation et doivent aussi faire l'objet d'une demande d'autorisation, adressée au Comité au moins 30 jours avant la date prévue. Cette autorisation est indispensable pour que les garanties du contrat d'assurance puissent s'exercer.

- Les LICENCES et la FEUILLE DE MATCH SONT OBLIGATOIRES

La FEUILLE DE MATCH est adressée au siège du Comité dans les 48 heures qui suivent la manifestation

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

I – Les classements :

1 – Ils sont établis par addition de points

- match gagné : 3 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point

2 – Si plusieurs clubs sont à égalité de points à l'issue d'une compétition, les clubs sont départagés de la façon suivante :

- 1 – Goal average particulier
- 2 – Quotient particulier
- 3 – Nombre de licencié au 15/2 de l'année

3 – Si une équipe réserve est classée pour accéder à la division supérieure et ne peut y accéder, il est fait appel à l'équipe classée en suivant dans la poule.

II – Les montées et les descentes :

En règle générale :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Excellence masculine et féminine : | - le premier monte
- les 2 derniers descendent |
| - Honneur masculine et féminine : | - les 2 premiers montent
- les 2 derniers descendent |
| - Division 1 : | - les deux premiers montent |

La Commission Organisation des Compétitions se réserve le droit de modifier cette règle générale en cas de nécessité absolue.

Il est évident que les descentes dépendent des descentes du championnat régional.

III Règles d'accession :

Dans le cas où un club renonce à l'accession, il est fait appel au club classé immédiatement après.

IV Les forfaits :

1 – Les forfaits isolés :

En cas de forfait isolé, les scores pris en compte sont les suivants :

- + de 16 masculins et + de 15 féminins : 10 – 0
- Moins de 18 ans : 10 – 0
- Moins de 15 masculins et moins de 16 féminines : 7 – 0

Sanction sportive : 0 point pour le club forfait

Sanctions financières : se référer aux tarifs 2010/2011

2 –Le Forfait général :

Est forfait général :

- tout club qui en fait la déclaration au Comité avant ou pendant la compétition
- tout club qui fait trois forfaits isolés.

Tous les résultats obtenus par cette équipe seront annulés. Cette équipe descend obligatoirement d'une division en fin de saison.

V – Les matches perdus par pénalité :

ATTENTION : un match perdu par pénalité équivaut à un match perdu par forfait (il n'entre pas dans le cas d'un forfait isolé sportif). Dans ce cas, lorsqu'un club qui a gagné sur le terrain se voit, par suite d'une faute de son adversaire, déclaré vainqueur par pénalité, il garde le score du match acquis sur le terrain si celui prévu au règlement (10-0 ou 7-0) lui est défavorable.

Sanctions financières : se référer aux tarifs 2010/2011

Pour tout autre point, se reporter aux textes réglementaires de la F.F.H.B.

VI – Participation d'un même joueur dans les compétitions différentes :

Se référer au règlement de la Commission des Statuts et de la Réglementation.

VII – PROLONGATION

PROLONGATION (pour les phases finales) lorsqu'il est prévu au règlement particulier de la compétition des prolongations, il est joué une première prolongation de 2 x 5' sans temps de repos. En cas de nouvelle égalité à l'issue de la première prolongation, il est joué une seconde prolongation de 2 x 5' sans temps de repos. En cas de nouvelle égalité à l'issue de la seconde prolongation, il est procédé à des séries de tirs au but.

NOTA : pour les tournois jeunes de moins de 14, 12 ans garçons et filles, prolongation de 2 x 3'

TIRS AU BUT : il est procédé à une première série de 5 tirs au but par 5 joueurs (ses) de chaque équipe figurant sur la feuille de match et désigné(e)s par le manager de chacune des équipes suivant une liste établie dès la fin des prolongations, et remise aux arbitres.. Les joueurs (ses) disqualifié(e)s ne peuvent pas être inscrit(e)s sur la liste de leur équipe. Chaque équipe tire alternativement, le club commençant étant désigné par tirage au sort. Dans l'éventualité où cette première série ne donnerait pas de résultat, il sera procédé à autant de séries de 5 tirs que nécessaire en inversant l'ordre de passage par rapport à la série précédente. Avant l'engagement d'une nouvelle série, les managers peuvent demander aux arbitres de modifier leur liste initiale.

Les Ligues et les Comités décident de la taille du ballon, du temps de jeu et des aménagements éventuels de règles dans les compétitions dont ils ont la responsabilité.

REGLEMENTS :
COUPE DE LA VIENNE – COUPE DU COMITE

ARTICLE A : Droits d'engagement : 50.00[€] par équipe engagée à régler au Comité.

ARTICLE B : Poule de 3 ou 4 suivant les engagements. Les équipes éliminées dès le premier tour entrent en compétition dans la coupe du Comité.

Les articles suivants sont applicables à la Coupe de la Vienne et à la Coupe du Comité.

Article 1 : les handicaps sont les suivants :

+ 16 masculins : 4 buts pour une division ; + 2 buts par division supplémentaire

+ 15 féminines : 3 buts pour une division ; + 2 buts par division supplémentaire

Article 2 : le club recevant, toujours désigné en premier (par tirage au sort) doit faire parvenir la conclusion de match dès réception des calendriers.

Article 3 : les résultats devront être transmis au Comité dans les mêmes créneaux horaires que ceux des championnats.

Article 4 : Les feuilles de matchs sont à adresser par le club recevant au Comité, sous peine d'application des amendes du règlement sportif du Comité.

Article 5 :

5.1. *Les forfaits* : en cas de forfait, l'équipe fautive sera retirée de la Coupe et se verra pénalisée de l'amende financière de 60[€]

5.2. *Les pénalités* : un match perdu par pénalité équivaut à un match perdu par forfait et l'équipe se verra pénalisée de l'amende financière de 35[€]

Article 6 : En cas de difficulté pour trouver une date dans le calendrier, les rencontres pourront se dérouler pendant un jour de compétition, réservé au championnat si les deux clubs concernés sont d'accord ou si le Comité le décide. Sur proposition de la Commission Sportive, le Comité se réserve le droit d'annuler une compétition si le nombre d'équipes engagées est insuffisant (remboursement des droits).

Article 7 : Temps de jeu pour les ¼ et ½ finale

- Si égalité à la fin du temps réglementaire, 1^{ère} prolongation 2 x 5'

- Si nouvelle égalité, 2^{ème} prolongation 2 x 5'

- Si nouvelle égalité, série de 5 jets de 7 mètres

- Si nouvelle égalité – 1^{er} qui a perdu.

Article 8 : Les challenges masculin et féminin ne restent pas acquis aux clubs vainqueurs. Ils en sont détenteurs et responsables pour la saison.

Les challenges masculin et féminin restent définitivement acquis aux clubs vainqueurs lorsque les clubs ont gagné la coupe 3 fois consécutives ou 5 fois non consécutives.

Une coupe est définitivement attribuée aux clubs victorieux et aux finalistes.

Article 9 : Les indemnités d'arbitrages sont identiques au championnat. Pour les finales, les indemnités d'arbitrages sont prises en charge par le Comité.

Article 10 : Si deux équipes d'un même club se retrouvent qualifiées pour les demi-finales de Coupe, elles joueront l'une contre l'autre pour éviter une finalité sur un même club.

Article 11 : Joueurs « brûlés » :

La règle générale N/2 des championnats est transférable à la Coupe et applicable à chaque tour, pour les masculins + de 16 et pour les féminines + de 15. Exemple : un joueur « brûlé » avec l'équipe d'Excellence Départementale ne pourra pas participer à la Coupe avec l'équipe d'Honneur Départemental du même club.

Article 12 : Pour tout point non précisé, se reporter au règlement du Comité, et aux règlements fédéraux.

DISCIPLINE

Le développement du handball

Le beau jeu

Le mauvais comportement des joueurs et joueuses

Appartient au maintien de vos décisions

Il est important que les feuilles de matches soient correctement remplies par les arbitres et que toutes les sanctions figurent au recto comme au verso.

Alors :

↳ Remplissez les feuilles de match RECTO ET VERSO

↳ Faîtes les rapports : les différents acteurs de la rencontre (joueurs, arbitres, officiels, spectateurs licenciés ou non)

→ La commission se réunira au siège du Comité chaque fois qu'un dossier important sera porté à sa connaissance. Sera convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception, **TOUTE PERSONNE** que la Commission jugera utile d'entendre, **SANS REMBOURSEMENT DE FRAIS**.

→ Chaque joueur sanctionné adresse un rapport dans les 48 heures afin de permettre à la Commission de se prononcer dans les meilleures conditions possibles. L'absence de rapport est une circonstance aggravante. Les rapports doivent être succincts et ne relater que les incidents concernés.

→ Le licencié poursuivi, et le cas échéant, les personnes investies de l'autorité parentale, est convoqué personnellement par lettre recommandée avec accusé de réception (...) quinze jours au moins avant la date de la séance de la Commission de Discipline au cours de laquelle son cas sera examiné (8 jours en cas d'urgence). Une copie de la convocation est obligatoirement envoyée à l'association ou à la société sportive à laquelle le licencié appartient, par lettre simple (...) ainsi qu'éventuellement par télécopie ou par courrier électronique.

→ La décision est notifiée à l'intéressé(e) et à l'association par lettres recommandées avec accusé de réception dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de la prise de décision. La notification mentionne formellement et clairement les voies et délais d'appel.

→ Dans le cas où l'intéressé(e) est sanctionné(e), le club est condamné aux dépens. Il devra rembourser les frais d'envoi de la convocation, les frais d'envoi de la décision et éventuellement les frais de déplacement des arbitres convoqués.

→ Toute sanction s'applique à toute compétition pendant la durée de cette sanction. Elle est systématiquement transmise à la Commission Régionale concernée et éventuellement à la Commission Fédérale de Discipline.

→ Pour tout autre point, se référer à l'annuaire fédéral 2009/2010


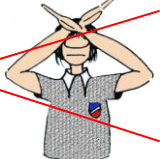
Pour tout incident pendant la rencontre : Remplir correctement la feuille de match (recto/verso) S'il n'y a pas au minimum la mention : « **RAPPORT SUIT** », aucun dossier ne sera étudié.

Pour tout incident après la rencontre (après signature des capitaines) : l'arbitre fera son rapport, sans que cela ne soit mentionné sur la feuille de match, et par la suite une enquête sera ouverte à réception du rapport de l'arbitre.

Pour qu'un dossier soit recevable :

✓ Que doit faire l'arbitre en cas de :

Cocher « OUI » ou « NON » dans la case « Rapport d'arbitre » au recto de la feuille de match.

Disqualification (carton rouge) 	 Expulsion (geste n°15) 
<ul style="list-style-type: none"> Sort le carton rouge Inscrit l'incident au recto et au verso de la feuille de match + « rapport suit » Adresse un rapport circonstancié à la Commission de Discipline <i>dans les 48 heures</i> 	<p>L'expulsion est supprimée et est remplacé par :</p> <p>Disqualification avec rapport écrit</p>

Exemple :

Joueurs ou officiels sanctionnés	Sanctions	NOMS (en majuscules)	PRENOMS	Licence n°	CLUB	MOTIFS
DISQUALIFICATION		PRUNIER	Prune	001	ARBRE	Croc en jambe
		POIRIER	Poire	002	TRONC	Poussette

- A la 23ème minute sur une contre attaque du joueur N ..., de l'équipe Tronc, le joueur adverse PRUNIER Pune n licence 001 de l'équipe Arbre a fait intentionnellement un croc en jambe.

✓ Que doit faire le joueur ou la personne concernée :



- Adresser un rapport à la Commission de Discipline **dans les 48 heures.**
- L'absence de rapport est une circonstance aggravante.** Les rapports doivent être **succincts et ne relater que les incidents concernés** (voir modèle ci-après)



✓ Que peut faire le capitaine ou tout autre handballeur concerné :

- Peut adresser un rapport à la Commission de Discipline dans les 48 heures

**RAPPORT RELATIF A DES INCIDENTS SURVENUS
LORS D'UNE RENCONTRE (modèle)**

Suite aux incidents qui se sont produits : AVANT PENDANT APRES
 mettre une croix dans la case correspondante.

La rencontre opposant :
Le A heures
Lieu :
Championnat :

Arbitre(s) : **Nom – Prénom – Adresse – Téléphone – Grade (obligatoire)** :

Arbitre 1 :

Arbitre 2 :

Personne (s) concernée (s) : **Nom – Prénom – Club – n° de licence**
(joueur, capitaine, officiel, président, salle ou public, etc ...)

.....
.....
.....

Rapport circonstancié des faits : Précis, court, bref mais explicite.

Indiquer avec précision l'instant où s'est produit l'incident, les coups donnés, les termes exacts des injures prononcées.

Relater avec la plus grande honnêteté et objectivité ce que vous avez réellement vu ou entendu ou subi.

Il est inutile de demander que les sanctions soient prises, la Commission de Discipline étant seule habilitée à en décider.

Dans la même rencontre, il peut se produire plusieurs incidents (avant, pendant, après). Veuillez rédiger des RAPPORTS DISTINCTS pour chacun.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature arbitre 1

Signature arbitre 2

RAPPORT RELATIF À DES INCIDENTS SURVENUS LORS D'UNE RENCONTRE (modèle)

Suite aux incidents qui se sont produits : AVANT PENDANT APRES
 mettre une croix dans la case correspondante.

La rencontre opposant :
Le à heures
Lieu :
Championnat :

Joueur ou joueuse - offici - :
Nom - Prénom - Adresse - Téléphone - club - n° de licence :

.....
.....

Personne (s) concernée (s) : **Nom - Prénom - Club - n° de licence**
(joueur, capitaine, officiel, président, salle ou public, etc ...)

.....
.....
.....

Rapport circonstancié des faits : Précis, court, bref mais explicite.

- Indiquer avec précision l'instant où s'est produit l'incident, les coups donnés, les termes exacts des injures prononcées.
- Relater avec la plus grande honnêteté et objectivité ce que vous avez réellement vu ou entendu ou subi.
- Il est inutile de demander que les sanctions soient prises, la Commission de Discipline étant seule habilitée à en décider.
- Dans la même rencontre, il peut se produire plusieurs incidents (avant, pendant, après). Veuillez rédiger des RAPPORTS DISTINCTS pour chacun.

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à Le

Signature

RECLAMATIONS ET LITIGES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES D'EXAMEN DES RÉCLAMATIONS ET LITIGES EN PREMIÈRE INSTANCE.

RECEVABILITE :

* Une réclamation ne peut être examinée que si elle est confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les sept jours qui suivent, soit le fait générateur, soit la réception de la décision faisant grief (cachet de la poste faisant foi), par la consignation des droits prévus auprès de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges de première instance, ou dans les 48 heures s'il s'agit d'une réclamation apparaissant sur la feuille de match.

* La réclamation est, sous peine d'irrecevabilité, signée par la personne physique elle-même ou, pour une personne morale, par son représentant statutaire, par tout mandataire ayant pouvoir spécial de former la demande (le pouvoir devant être annexé) ou par tout avocat. Le Président de la Commission Départementale des Réclamations et Litiges ou tout membre de cette Commission spécialement désigné à cet effet doit, en cas d'absence totale ou partielle, enjoindre le demandeur à produire, dans un délai franc de sept jours (qui peut être réduit à 2 jours en cas d'urgence) à compter de la réception de cette injonction, un document signé par la personne physique elle-même ou le représentant statutaire ratifiant expressément la demande. La notification est faite par tout mode garantissant une réception suffisante (courriel, télécopie, LR/AR).

A défaut de ratification dans ce délai, le Président de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges statue sur la recevabilité de la demande.

* Aucune réclamation d'une décision ne peut être déclarée recevable si elle ne fait pas grief à celui qui la dépose.

* Une réclamation est déclarée irrecevable si elle n'est pas déposée dans les formes et les délais prévus au paragraphe précédent ou dans les formes prévues par le code de l'arbitrage.

Dans ce cas, l'auteur de la réclamation est informé par une décision motivée postée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de quinze jours après réception de la réclamation.

Le non respect de ce délai ne remet pas en cause la décision d'irrecevabilité mais entraîne, de plein droit, la restitution des droits de consignation.

L'absence de notification d'irrecevabilité ne lie pas la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges de première instance qui, dans ce cas, a le pouvoir de juger recevable la réclamation.

Dans cette hypothèse, les droits de consignation sont également remboursés.

* La saisine de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges ne suspend par la décision contestée. Le Président de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges peut, par une décision motivée non susceptible de recours, décider, au vu du dossier en sa possession, de suspendre en tout ou partie les effets de la décision qui est déférée à la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges.

Pour tout autre point se référer à l'annuaire fédéral 2010/2011.

LES STATUTS ET LA REGLEMENTATION

Regroupement temporaire d'équipes de clubs différents :

Quand un club évolue en compétition départementale et compte moins de cinq licenciés dans une catégorie d'âge, en masculin ou en féminin, il peut être autorisé par le Comité départemental concerné à s'associer avec un club voisin pour la saison en cours et pour la catégorie d'âge concernée.

Dans ce cas, une demande conjointe, sous forme écrite, des deux clubs est formulée auprès du Comité compétent pour obtenir l'autorisation avant le début des compétitions.

La désignation de l'équipe du regroupement doit comporter les noms des deux clubs concernés.

Les joueurs ou joueuses demeurent titulaires de licences établies au nom de leur club d'origine pour la saison en cours.

Le Comité et la Ligue pourront prendre en compte l'existence de cette équipe au bénéfice de l'un de ces deux clubs après accord des parties intéressées dans le cadre de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)

Restrictions d'utilisation des joueurs(es) au cours d'un match :

1 – Participation d'un joueur sur une même journée de compétition.

Un joueur, une joueuse ne peut pas disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi-samedi-dimanche), s'il s'agit d'un championnat national, régional, départemental sauf dispositions particulières (finalité sur une même journée ou sur un même week-end).

Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi-samedi-dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente.

Sanction : perte du deuxième match pour l'équipe concernée

2 – Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents :

a) Quand une équipe doit, au cours d'une saison et dans une même division, disputer N Matches (N = Nombre total de rencontres dans la poule au début du championnat), **tout joueur ayant pratiqué N/2 fois dans cette équipe, ne peut plus jouer dans une division inférieure à celle-ci.**

Le N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases rassemblant l'ensemble des équipes engagées ; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalités.

Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné.

Sanction : match perdu par pénalité.

b) Un joueur ayant pratiqué N/2 fois, au cours d'une même saison, dans une compétition définie, ne peut plus participer, à une autre épreuve de niveau inférieur, concernant des âges identiques. Un joueur de moins de 18 ans qui participe à une compétition nationale ou en plus de 16 ans masculins et plus de 16 ans féminins n'est pas soumis à la règle du brulage dans sa catégorie et peut participer à une compétition régionale ou départementale dans sa catégorie.

Sanction : match perdu par pénalité.

3 – Joueur sélectionné :

Tout joueur désigné pour participer à un match de sélection (nationale, régionale, départemental ou de ville) ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de justifier de son indisponibilité ou de son absence. Dans ce cas, il ne peut prendre part à aucun match à la date pour laquelle il était convoqué. Sans justification, il sera suspendu par la commission de discipline de l'instance concernée qui instruit le dossier selon les dispositions de l'article 22 annexe 6 du règlement disciplinaire fédéral. La fédération, la Ligue ou le Comité peut, sur demande de l'intéressé présentant une excuse valable, le relever de cette interdiction.

4 – Règlement particulier du Comité de la Vienne

Un joueur n'ayant pas pu jouer (pour blessure) pendant 5 dates consécutives officielles de compétition, peut, sur demande à l'instance compétente, rejouer en division inférieure. (joindre un certificat médical).

Pour les clubs qui auraient deux équipes en division 1 masculine et en honneur féminine, le règlement appliqué pour les joueurs brûlés est le règlement général (N/2). **Une liste de 7 joueurs immuables doit être déposée en début de saison** auprès du Comité, liste qui définira le positionnement de l'équipe 1 par rapport à l'équipe 2, suivant les indications données par le club.

QUALIFICATIONS

Délai de qualification :

Sous réserve d'avoir respecté scrupuleusement les dispositions relatives à la création ou au renouvellement de licence, si aucune irrégularité n'apparaît, le licencié est qualifié, selon sa situation antérieure, dans les délais mentionnés ci-après :

- création de licence : 24 heures
- renouvellement de licence au sein d'un même club : 24 heures
- changement de type de licence au sein d'un même club : 24 heures

Le délai de qualification tient compte dans son calcul de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou d'enregistrement à la Ligue. Ainsi la date de qualification s'obtient en ajoutant un jour à la date d'envoi ou de dépôt. (Exemple : Date d'envoi ou de dépôt : 15 septembre – Date de qualification : 15 + 1 = 16 septembre). Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition, elle ne saurait donc faire l'objet d'une interprétation sur les délais prévus par les textes réglementaires (Exemple : si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saurait participer à une compétition le samedi).

Sanction : joueur non qualifié à la date de la rencontre : match perdu par pénalité

Ce n'est pas la date d'envoi des bordereaux de licences au secrétariat de la Ligue qui définit automatiquement la date de qualification. Seule, la validation de la licence sous Gest'Hand par la Commission de Qualification atteste de la date de qualification.

Il est fortement recommandé à chaque responsable de club ou d'équipe de vérifier dans Gest'hand (onglet « recherche de licenciés ») que les personnes à inscrire sur une feuille de match sont bien licenciées.

A – Un joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle (championnat, coupe, match amical). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.

B – Un joueur qui signe un carton de mutation (hors période) ne peut plus jouer dans son ancien club.

C – Qualification en cas de modification de date :

- Dans le cas d'un match différé, seuls les joueurs qui auraient pu régulièrement prendre part à la rencontre à la date initiale prévue sont autorisés à y participer à la nouvelle date. Les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Les joueurs ayant opéré en championnat dans une autre équipe à la date initiale, ne peuvent pas participer aux rencontres différées, sauf dans le cas de deux compétitions différentes (coupe et championnat).

- Si le match a été avancé, les joueurs y ayant participé ne peuvent plus prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, sauf dans le cas de deux compétitions différentes (coupe et championnat).

- Dans tous les cas, le deuxième match est perdu par pénalité.

D – Restrictions d'utilisation de joueurs étrangers et mutés :

Se référer à l'annuaire fédéral 2010/2011

Chaque joueur dispose d'une carte personnelle valant licence

EQUIPEMENT

Se référer à l'annuaire fédéral 2010/2011

**RAPPEL ! LES SALLES SONT REHOMOLOGABLES
TOUS LES 5 ANS
A LA DEMANDE DES CLUBS**

Principes généraux :

1 – Toutes les équipes, évoluant dans les championnats départementaux doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportif, arbitrage et technique.

2 - Les licences blanches ne peuvent pas permettre de satisfaire aux exigences du socle de base dans les domaines arbitrage, jeunes arbitres et technique.

3 – Les arbitres, les jeunes arbitres ou les techniciens ne peuvent être comptabilisés qu’au titre d’une seule équipe, masculine ou féminine et doivent être licenciés dans le club de référence pour la saison en cours.

4 - En arbitrage, pour les équipes 2 – 3 etc... le socle de base pourra être pris dans les ressources de l’équipe première.

5 – Dans les domaines sportif et technique, c’est le socle du plus haut niveau qui sert de référence.

6 – Dans tous les domaines, c’est le seuil des ressources du plus haut niveau qui sert de référence.

Domaine sportif :

Est considérée comme une équipe « jeunes » ; une équipe qui comporte au moins 7 licenciés dans l’amplitude d’âge concernée par sexe et qui participe à une compétition organisée par l’instance compétente. Toutefois une équipe mixte de – 12 participant à tous les regroupements pourra remplir les obligations.

En masculin comme en féminine, c’est le niveau de jeu le plus haut qui sert de référence.

Domaine Arbitrage :

Est considérée comme arbitre : la personne disponible, licenciée FFHB, titulaire d’une carte validée pour la saison en cours et ayant réalisé un minimum de 7 arbitrages à la fin de la saison, dans la limite des désignations.

Est considéré comme jeune arbitre : idem arbitre mais avec 5 arbitrages au lieu de 7. Les années prises en compte pour les J.A. sont : 1992-1993-1994-1995

Les licences blanches ne sont pas autorisées dans le socle de base

Domaine technique :

En masculin comme en féminine, c’est le niveau de jeu le plus haut qui sert de référence.

Les licences blanches ne sont pas autorisées dans le socle de base

Domaine associatif :

Les points obtenus avec la CMCD ne servent qu’à combler un éventuel déficit dans les seuils des ressources des domaines sportifs, technique ou arbitrage.

Les élus ne seront comptabilisés qu’une seule fois en tant qu’élu. Toutefois ils pourront être comptabilisés dans une Commission (maximum 60 pts).

Sanctions :

Si le socle de base n’est pas respecté, une sanction sportive sera appliquée (- **3 points** au classement pour l’équipe de plus haut niveau de la section concernée)

Si le seuil de ressources, corrigé par l’engagement associatif, n’atteint pas le nombre de points conforme, une sanction sportive sera appliquée (- **3 points** au classement pour l’équipe de plus haut niveau de la section concernée).

La commission se tient à votre disposition pour les informations complémentaires.

Contribution Mutualisée des Clubs au Développement – 2010/2011

SOCLE DE BASE OBLIGATOIRE

Pour les championnats départementaux en féminines + 15 et en masculins + 16 le socle est exigible au **30 avril 2010**

SPORTIVE

Exc Masc	Hon Masc		Exc Fém	Hon Fém
Une équipe de Moins de 14 ou de Moins de 16 ou de Moins de 18 du même sexe que l'équipe de référence				

TECHNIQUE

Exc Masc	Hon Masc	Division 1	Exc Fém	Hon Fém
1 technicien titulaire du niveau Animateur ou en formation	Préconisation : 1 technicien en formation	0	1 technicien titulaire du niveau Animateur ou en formation	Préconisation : 1 technicien en formation
Les licences blanches ne sont pas acceptées				

ARBITRAGE

Les licences blanches ne sont pas acceptées				
---	--	--	--	--

1 – Pour la montée

Exc Masc	Hon Masc	Division 1	Exc Fém	Hon Fém
1 arbitre de niveau accession régionale	1 arbitre départemental	1 arbitre stagiaire	1 arbitre de niveau accession régionale	1 arbitre départemental
1 jeune arbitre	1 jeune arbitre		1 jeune arbitre	

2 – Pour le maintien

Exc Masc	Hon Masc	Division 1	Exc Fém	Hon Fém
1 arbitre départemental ou en accession départementale	1 arbitre en accession départementale ou stagiaire	1 arbitre stagiaire ou en formation	1 arbitre départemental ou en accession départementale	1 arbitre en accession départementale ou stagiaire
1 jeune arbitre	1 jeune arbitre		1 jeune arbitre	

Quota d'arbitrage : N-1 arbitrage (N étant le nombre d'équipe par poule)

Bonus :

Présence des arbitres aux stages : 1 pt par arbitre présent (présence régulière à tous les stages, mini 3 dans la saison en cours pour être pris en compte).

Quota des arbitrages : 2 points par tranche de 5 arbitrages effectués en plus du nombre de match généré par les équipes (sur le quota général du club)

CMCD 2010/2011

La VALEUR MINIMALE DU SEUIL DE RESSOURCES est déterminée selon le niveau de jeu est exigible le **30 avril 2011**

SPORTIVE

	Excellence	Honneur	Division 1
Masculin	40	20	0
Féminin	40	20	0

TECHNIQUE

	Excellence	Honneur	Division 1
Masculin	20	10	0
Féminin	20	0	0

ARBITRAGE

	Excellence	Honneur	Division 1
Masculin	80	50	40
Féminin	80	50	0

JEUNES ARBITRES

	Excellence	Honneur	Division 1
Masculin	40	20	20
Féminin	40	20	0

CUMUL

	Excellence	Honneur	Division 1
Masculin	180	100	60
Féminin	180	90	0

COMMISSION TECHNIQUE

→ Voir mémento technique

Vous trouverez en outre :

Toutes les dates de stage des joueuses et joueurs

Les dates de formation d'animateur et formalités d'inscription

Les conditions de jeu pour les moins de 16, moins de 14 et moins de 12 ans

Et d'autres informations

ESPRIT SPORTIF

Le Comité décerne chaque année le challenge de « l'Esprit Sportif » pour les catégories suivantes :

***Excellence - Honneur - Division 1 Masculine -
Moins 18 ans Masculin - Moins de 16 ans Masculin***

***Excellence Féminine - Honneur Féminine -
Moins 18 ans Féminine – Moins de 16 ans Féminine***

Il vise à récompenser les clubs qui se sont « illustrés » par leur :

- accueil
- comportement
- leur esprit sportif

Un courrier vous sera envoyé en fin de saison, mais vous pouvez d'ores et déjà y réfléchir.

Les clubs qui ne répondent pas ne sont pas comptabilisés.

L'esprit sportif s'est aussi :

Le code du dirigeant :

Je m'engage à :

Développer l'Esprit Sportif et faire respecter le « Code du sportif »
Faire savoir que le JEU prime l'ENJEU
Assurer l'impartialité des rencontres et La cordialité
Faire respecter les installations et le matériel
Favoriser la vie associative

Le code du sportif

Je m'engage à :

Me conformer aux règles de l'activité
Respecter les arbitres et juges
Respecter les adversaires et partenaires
Refuser toute forme de tricherie et violence
Être maître de moi-même en toutes circonstances
Être loyal et tolérant dans le sport et dans la vie

Le code du spectateur

Je m'engage à :

Connaître les règles du jeu
Apprécier le beau jeu et les beaux gestes
Respecter les arbitres, les juges et leurs décisions
Soutenir mon favori en respectant son adversaire
Respecter les supporters, les joueurs, les dirigeants et le terrain
Faire du spectacle sportif une fête

Le code des parents

Je m'engage à :

Faire respecter le « code du sportif » par mon mon enfant
Connaître les règles du sport qu'il pratique
Veiller à l'équilibre de sa pratique sportive
Relativiser les enjeux d'une rencontre sportive
Échanger, dialoguer avec les autres parents
M'impliquer dans les activités de son club

Bien dans son sport, bien dans sa tête !

Un corps sain grâce au sport !

Le sport n'a rien à voir avec ... le dopage et la tricherie

TARIFS 2010/2011

FOURNITURES (+frais de port)

- Feuilles de match :	0.40 €
- Cartons de marque :	0.10 €
- Cartons rouge + jaune :	1.00 €
- Livret d'arbitrage :	12.00 €
- Timbre arbitre jusqu'au 31/12 :	30.00 €
- Timbre arbitre après le 31/12 :	40.00 €
- Timbre arbitre JA :	3.00 €
- Sifflets :	6.50 €
- Écusson d'arbitre :	5.00 €
- Set de luxe :	23.00 €
- Mini set :	8.00 €
- Livret Jeune Arbitre du Comité :	4.00 €

DROITS :

- Formation arbitrage par club :	65.00 €
- Formation technique, droit d'inscription :	30.00 €
- Dossier de formation technique :par journée de formation :	15.00 €
- Réclamation (première instance départementale) :	72.00 €

ENGAGEMENTS :

- Excellence masculine et féminine Honneur masculine et féminine, 1 ^{ère} division, Moins 18 ans :	75.00 €
- Moins de 16 ans masculins, Moins de 16 ans féminines :	40.00 €
- Moins de 14 ans :	30.00 €
- Moins de 12 ans et mini-hand :	20.00 €
- Coupes :	50.00 €

AMENDES ADMINISTRATIVES :

- Résultats non ou mal communiqués :	10.00 €
- Feuille de match en retard :	10.00 €
- Feuille de match non parvenue :	60.00 €
- Case non remplie :	2.00 €
- Conclusion de match en retard (30 jours) :	40.00 €
- Conclusion non parvenue :	32.00 €
- Match reporté sans autorisation (pour les 2 équipes):	50.00 €
- Absence à l'Assemblée Générale :	40.00 €
Officiel non qualifié :	25.00 €

Demande de report de match

+ 15 F. et + 16 M :	20.00 €
Autres :	10.00 €

AMENDES SPORTIVES :

Forfaits :

- 18 ans et plus :	60.00 €
- moins de 18 ans :	60.00 €
- moins de 16 ans :	20.00 €
- moins de 14 ans :	20.00 €

Match perdu par pénalité :

- match perdu par pénalité 18 ans et plus : 35.00 €
- match perdu par pénalité moins de 18 ans : 20.00 €
- match perdu par pénalité moins de 16 ans : 10.00 €
- match perdu par pénalité moins de 14 ans : 10.00 €

AMENDES ARBITRAGES :

✓ Tout match arbitré par une personne non licenciée **JOUEUR F.F.H.B** sera frappé de nullité, de JEUNES à SENIORS (match perdu par pénalité pour les deux équipes). Les licenciés dirigeants ne doivent pas prendre part au jeu (25.00€ d'amende).

✓ 50.00€ d'amende pour l'arbitre n'entrant pas dans le quota (moins de 3 matchs effectués).

✓ 25.00€ d'amende pour le jeune arbitre n'entrant pas dans le quota (moins de 3 matchs effectués).

✓ 80.00€ d'amende par jeune arbitre manquant - (Plus moins 2 points)

✓ 100.00€ d'amende par arbitre manquant.- (Plus moins 2 points)

✓ Le club qui ne possédera aucune carte d'arbitre sera pénalisé d'autant de désistements que de matches dûs.

✓ 50.00€ par REFUS.

Définition : soit :

- 1^{er} et 2^{ème} refus : amende financière
- 3^{ème} refus : amende financière + sanction sportive (1 point)
- et ainsi de suite par tranche de 3 refus

✓ 25.00€ par DESISTEMENT.

✓ 50.00€ d'amende lorsque l'arbitre se déplace et qu'il n'a pas été prévenu qu'une des deux équipes avait déclaré forfait ou que le match avait été reporté ou avancé.

✓ 72.00€ par réclamation. Le montant de la réclamation doit être envoyé en même temps que la confirmation de la réclamation (rapport).

✓ Indemnisation des arbitres :

- * 0.30 € du kilomètre parcouru de club à club
- * 25.00€ : indemnité de match de 2 x 30'

BAREME DES INDEMNITES DE FRAIS KILOMETRIQUES (km parcouru) :

✓ Bénévoles : 0.30 €

✓ Professionnels : 0.31 €

Échéancier Vie du Comité – Emploi Jeune :

Vie du comité : Licences + 16 ans : 3.50 € - Licence – 16 ans : 2.00 €

Emploi jeune : Licences : 9.10 €

- . 1 : augmentation de la participation à l'emploi jeune
 - si le club fait un paiement comptant une remise de 2,5 % lui est accordée
- . 2 : dans le cas d'un 1er rappel : pénalité de 2,5 %
 - dans le cas d'un 2ème rappel : pénalité de 3 %
 - dans le cas d'un 3ème rappel : pénalité de 5 %

Sachant que l'on garde toujours le fractionnement des paiements en 3 fois.

Saison 2010-2011
Prévisions
Participation à la vie du Comité

CLUBS	LICENCES	+ de 16	3.50	- de 16	2.00	Calcul
AVANTON	138	46	151.80 €	92	165.60 €	317.40 €
BIARD	166	90	297.00 €	76	136.80 €	433.80 €
BUXEROLLES	112	59	194.70 €	53	95.40 €	290.10 €
CHATELLERAULT	191	93	306.90 €	98	176.40 €	483.30 €
CHAUVIGNY	114	73	240.90 €	41	73.80 €	314.70 €
CIVRAY	122	61	201.30 €	61	109.80 €	311.10 €
COUHE VERAC	14	14	46.20 €	0	0.00 €	46.20 €
FONTAINE LE COMTE	17	17	56.10 €	0	0.00 €	56.10 €
G.P. CHASSENEUIL	82	46	151.80 €	36	64.80 €	216.60 €
ITEUIL	56	21	69.30 €	35	63.00 €	132.30 €
LENCLOITRE	126	53	174.90 €	73	131.40 €	306.30 €
LIGUGE UCC	49	49	161.70 €	0	0.00 €	161.70 €
LOUDUN	110	48	158.40 €	62	111.60 €	270.00 €
MIGNALOUX	122	54	178.20 €	68	122.40 €	300.60 €
MIGNE AUXANCES	153	103	339.90 €	50	90.00 €	429.90 €
PEC/J.CLAN	251	132	435.60 €	119	214.20 €	649.80 €
PRESSAC	87	53	174.90 €	34	61.20 €	236.10 €
QUINCAY	29	29	95.70 €	0	0.00 €	95.70 €
ST GEORGES LES B.	156	88	290.40 €	68	122.40 €	412.80 €
VIVONNE	125	69	227.70 €	56	100.80 €	328.50 €
TOTAL	2220	1198	3 953.40 €	1022	1 839.60 €	5 793.00 €

Règlement :

- . 1 : si le club fait un paiement comptant une remise de 2,5 % lui est accordée
- . 2 : dans le cas d'un 1er rappel : pénalité de 2,5 %
dans le cas d'un 2ème rappel : pénalité de 3 %
dans le cas d'un 3ème rappel : pénalité de 5 %

Sachant que l'on garde toujours le fractionnement des paiements en 3 fois.

SAISON 2010-2011

PREVISIONS

PARTICIPATION A L'EMPLOI JEUNE

CLUBS	LICENCES 2010	9.10	Total
AVANTON	138		1 255.80 €
BIARD	166		1 494.00 €
BUXEROLLES	112		1 008.00 €
CHATELLERAULT	191		1 719.00 €
CHAUVIGNY	114		1 026.00 €
CIVRAY	122		1 098.00 €
COUHE VERAC	14		126.00 €
FONTAINE LE COMTE	17		153.00 €
G.P. CHASSENEUIL	82		738.00 €
ITEUIL	56		504.00 €
LENCLOITRE	126		1 134.00 €
LIGUGE UCC	49		441.00 €
LOUDUN	110		990.00 €
MIGNALOUX	122		1 098.00 €
MIGNE AUXANCES	153		1 377.00 €
PEC/J.CLAN	251		2 259.00 €
PRESSAC	87		783.00 €
QUINCAY	29		261.00 €
ST GEORGES LES B.	156		1 404.00 €
VIVONNE	125		1 125.00 €
TOTAL	2220		19 993.80 €

Règlement :

- . 1 : si le club fait un paiement comptant une remise de 2,5 % lui est accordée
- . 2 : dans le cas d'un 1er rappel : pénalité de 2,5 %
dans le cas d'un 2ème rappel : pénalité de 3 %
dans le cas d'un 3ème rappel : pénalité de 5 %

Sachant que l'on garde toujours le fractionnement des paiements en 3 fois.

DECLARATION DE MANIFESTATION

Ce document doit être obligatoirement envoyé au Comité avant toute manifestation.

Le Comité crée l'évènement dans Gest'hand de façon que vous puissiez rentrer dans Gest'Hand vos licences événementielles car comme pour les licences traditionnelles c'est au club de les enregistrer.

Lorsque vos licences sont enregistrées il faut éditer la liste (lettre type) et l'envoyer à la Ligue pour validation.

Le Comité reste à votre disposition pour tout autre explication ou renseignement.

.....

Club organisateur :

Date de l'évènement :

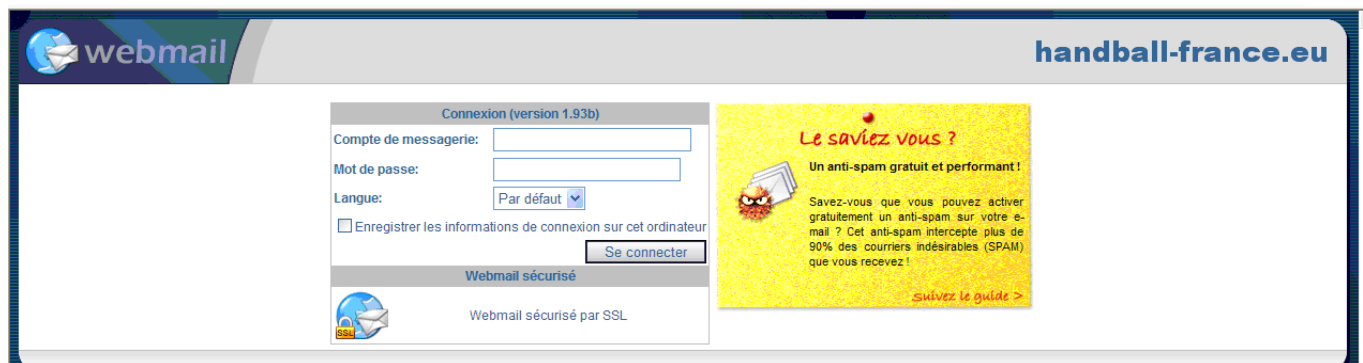
Lieu de l'évènement :

Objet de l'évènement :

Public concerné : (préciser)

Fait à

Le



Adresses e-mails des clubs à utiliser en priorité

AVANTON :	2286035@handball-france.eu
BIARD :	2286004@handball-france.eu
BUXEROLLES :	2286023@handball-france.eu
CHATELLERAULT :	2286005@handball-france.eu
CHAUVIGNY :	2286006@handball-france.eu
CIVRAY :	2286007@handball-france.eu
COUHE :	2286008@handball-france.eu
FONTAINE :	2286031@handball-france.eu
GP CHASSENEUIL :	2286009@handball-france.eu
ITEUIL :	2286010@handball-france.eu
LENCLOITRE :	2286012@handball-france.eu
LIGUGE :	2286033@handball-france.eu
LOUDUN :	2286001@handball-france.eu
MIGNALOUX :	2286037@handball-france.eu
MIGNE :	2286015@handball-france.eu
PEC/JC :	2286002@handball-france.eu
PRESSAC :	2286017@handball-france.eu
QUINCAY :	2286029@handball-france.eu
ST GEORGES :	2286022@handball-france.eu
VIVONNE :	2286021@handball-france.eu

CLUB HB DU HAUT POITOU AVANTON - N° 2286035

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	JOLY Armand 6 bis rue de la nourasse - Chincé 86130 JAUNAY CLAN chhp.avanton@laposte.net		06.20.33.49.72
Correspondant d'arbitrage	BRENAS Pierre Résidence Romana - Appt 12 241 Avenue de la liberté 86180 BUXEROLLES pierrebrenas@yahoo.fr		06.81.74.25.40
Président	RUIZ MARTINEZ Samuel 9 rue du Champ Morin - Etables 86170 CHARRAIS chhp.avanton@laposte.net		06.20.32.84.65
Trésorier	PELLETIER Cindy 88 bis Fg de la Cueilie Mirebalaise Appt 17 86000 POITIERS cindy.pelletier@free.fr	09.54.98.46.70	06.08.73.35.54

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Complexe sportif	Le bois de chiard - 86380 VENDEUVRE DU POITOU	05.49.18.50.89
Salle Ominisports	Rue du stade - 86170 AVANTON	05.49.58.14.87

Couleur des maillots :

Masculins : rouge - Gardien : Jaune Féminines : bleu - Gardien : jaune

BIARD HB CLUB - N° 2286004

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	AUMOND Maryse 13 rue des coteaux de Bel Air 86580 BIARD 2286004@handball-france.eu maryse.aumond@neuf.fr	05.49.58.62.57	06.11.55.57.40
Correspondant d'arbitrage	REPOUSSARD Antoine 9 rue Sainte Thérèse 86000 POITIERS antoine--celine@hotmail.fr		06.61.87.93.97
Président	CHAT Cédric 45 rue Croix Rouge Appt 4 86000 POITIERS siah-pallu@cg86.fr	05.49.50.46.74 Bureau : 05.49.54.59.62	06.68.26.00.42
Trésorier	MAROLLEAU Thierry 56 rue des tamaris 86580 VOUNEUIL/BIARD marolleau.thierry@wanadoo.fr	05.49.50.41.67	06.26.78.19.02

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Gymnase	route de Bellevue - 86580 BIARD	05.49.58.55.42
Gymnase	Chantejeau - 102 route de Ligugé - 86280 ST BENOIT	05.49.57.18.73

Couleur des maillots :

Masculins : rouge/noir-Féminines : rouge/noir - gardien : jaune

BUXEROLLES HB 86 - N° 2286023

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	LAMBERT Laurène 38 rue Alfred de Vigny 86180 BUXEROLLES lo-reine@hotmail.com		06.87.08.26.12
Correspondant d'arbitrage	COLLOT Yann 37 la Dinière 86180 BUXEROLLES ya.co@hotmail.fr		06.17.18.82.55
Président	COUZINOU Ludovic 11 allée des Sorbiers 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD ludobhb86@gmail.com		06.85.33.17.50
Trésorier	LAMBERT Laurène 38 rue Alfred de Vigny 86180 BUXEROLLES lo-reine@hotmail.com		06.87.08.26.12

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Eric Tabarly	Allée Eric Tabarly - 86180 BUXEROLLES	
Jules Verne	Allée Tabarly - 86180 BUXEROLLES	05.49.47.76.75

Couleur des maillots :

Masculins : bleu - Gardien : bleu - Féminines : bleu - Gardien : jaune

HANDBALL CLUB CHATELLERAUDAIS - N° 2286005

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	MICHEL Elisabeth 15 rue de Bada 86270 COUSSAY LES BOIS club-hbcc@yahoo.fr	05.49.86.14.84	06.80.64.76.12
Correspondant d'arbitrage	ABBIO Stéphane 4 rue Marc Saignier 86100 CHATELERAULT steevy72@hotmail.com		06.63.54.56.25
Président	PROUST Anthony 9 allée Regine Crespin 37550 SAINT AVERTIN anthony_proust@yahoo.fr		06.88.48.53.44
Trésorier	SAVIGNY Claudie 66 rue du Pouthumé 86100 CHATELERAULT claudiesavigny@wanadoo.fr		06.86.88.70.27

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Sanital	Rue Alfred Nobel - 86100 CHATELERAULT	05.49.85.90.09
Du Verger	Route de la Roche Posay - 86100 CHATELERAULT	05.49.21.17.32

Couleur des maillots :

Masculins : Equipe 1 : Jaune/Noir Gardien Gris - Equipes 2 et 3 : jaune bleu Gardien Violet
M 18/M 16 : Jaune/bleu - M 14 : Jaune

Féminines : Equipes 1 : vert Gardien Noir - Equipe 2 : vert gardien Rouge

CHAUVIGNY USC - N° 2286006

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	CHESNES Laurent 10 rue de la Talbatière 86300 CHAUVIGNY Laurent.chesnes@sfr.fr	05.49.11.92.45	06.09.61.78.38
Correspondant d'arbitrage	NADEAU Nicole 21 bis place du Marché 86300 CHAUVIGNY	05.49.46.34.84	06.73.78.52.45
Président	THEVENET Mélanie La caborgne 86210 BELLEFONDS melanie.thevenet@orange.fr		06.11.17.61.52
Trésorier	NADEAU Nicole 21 bis place du Marché 86300 CHAUVIGNY	05.49.46.34.84	06.73.78.52.45

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Jean Lathus	Avenue de la Vienne - 86300 CHAUVIGNY	05.49.46.40.93
Halle du Peuron	Rue du Peuron - 86300 CHAUVIGNY	05.49.56.01.21

Couleurs des maillots :

Masculins 1 et 3 : jaune - Gardien : noir - Masculins 2 : vert - Gardien : noir/rouge

M 18 - M 16 : jaune - Gardien : noir M 14 : vert

Féminines 1 et 2 : vert : Gardien : Noir - Equipe 3 : jaune gardien noir

M 18 : vert - M 16/M 14 : jaune - Gardiens : noir

CIVRAY US - N° 2286007

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	CHAUVET Sébastien Marigné - 86400 SAINT PIERRE D'EXIDEUIL		06.35.37.01.83
Correspondant d'arbitrage	DUDOGNON Lydie 6 rue Anne Franck - 86400 CIVRAY lydie.dudognon0565@orange.fr	05.49.87.30.07	06.29.61.93.21
Président	CHAUVET Sébastien Marigné 86400 ST PIERRE D'EXIDEUIL sebastienchauvet@yahoo.fr DORDE Julien - La Pommeraie 86400 ST PIERRE D'EXIDEUIL j.dorde@laposte.net		06.35.37.01.83 06.70.05.62.83
Trésorier	FILLATRE Samuel Le Grand Breuil 86400 ST PIERRE D'EXIDEUIL		06.85.89.56.59

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Beauséjour	Beauséjour - 86400 CIVRAY	05.49.87.05.79

Couleur des maillots :

Masculins / Féminins : bleu - Gardien : rouge

COUHE USC - N° 2286008

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	NEVO Jérôme 5 rue de mars 86240 FONTAINE LE COMTE jeromenevo@sfr.fr	05.49.18.98.69	06.23.97.17.36
Correspondant d'arbitrage	CZERWINSKI Emmanuel 47 rue de la Croix 86600 ST SAUVANT emmanuel.czerwinski@orange.fr	05.49.57.13.49	06.34.63.22.72
Président	NEVO Jérôme 5 rue de mars 86240 FONTAINE LE COMTE jeromenevo@sfr.fr	05.49.18.98.69	06.23.97.17.36
Trésorier	MAGNAN Jérémy 2 allée Rabelais 86240 CROUTELLE j.magnan@laposte.net		06.73.26.55.51

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Gymnase Intercommunal	Rue Hemnoor - 86700 COUHE	05.49.59.22.47

Couleur des maillots :

Masculins : bleu et blanc - Gardien : rouge

FONTAINE LE COMTE HB - N° 2286031

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	VERGNES Anthony 25 rue des métiers 86100 SENILLE flchbc@gmail.com		06.14.61.90.40
Correspondant d'arbitrage	MOINE Hugo 25 rue du Grand Rondeau 86000 POITIERS hugul@hotmail.fr		06.33.26.69.86
Président	PAILLER Patrick 64 rue des chaumes 86240 FONTAINE LE COMTE flchbc@gmail.com		06.60.96.15.40
Trésorier	MOINE Hugo 25 rue du Grand Rondeau 86000 POITIERS hugul@hotmail.fr		06.33.26.69.86

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Gymnase Muncipal	12 rue du Stade - 86240 FONTAINE LE COMTE	05.49.37.37.33
Gymnase	Chantejeau - 102 route de Ligugé - 86280 ST BENOIT	05.49.57.18.73

Couleur des maillots :

Masculins : Maillots : bleu - Gardien : bleu

AS GRAND PONT CHASSENEUIL HB - N°2286009

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	BONNEAU Nadia 12 allée des marronniers 86360 CHASSENEUIL DU POITOU 2286009@handball-France.eu	05.49.52.24.28	06.99.27.02.97
Correspondant d'arbitrage	BONNEAU Frédéric 12 allée des marronniers 86360 CHASSENEUIL DU POITOU nadiafredo@neuf.fr	05.49.52.24.28	06.59.57.17.43
Président	BONNEAU Frédéric 12 allée des marronniers 86360 CHASSENEUIL DU POITOU nadiafredo@neuf.fr	05.49.52.24.28	06.59.57.17.43
Trésorier	JUIN Isabelle 11 bis allée des communaux 86360 CHASSENEUIL DU POITOU les.enard@orange.fr	05.49.37.91.54	06.49.37.91.54

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Des Ecluzelles	Rue du Stade - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	05.49.52.83.32

Couleur des maillots :

Masculins 1 : Bleu - Gardien : Noir - Masculins 2 : rouge - Gardien Noir

M 16 M : Bleu - Gardien : Jaune

Féminines : Noir - Gardien : Bleu

ITEUIL HB - N°2286010

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	PETIT Dominique 4 rue D'Aigne 86240 ITEUIL dominique.petit2@ac-poitiers.fr	05.49.55.43.65	
Correspondant d'arbitrage	BOISSEAU Bertrand 18 rue du Feuvet 86240 ITEUIL bertrand.boisseau@neuf.fr	05.49.00.04.34	06.73.63.17.64
Président	BOISSEAU Bertrand 18 rue du Feuvet 86240 ITEUIL bertrand.boisseau@neuf.fr	05.49.00.04.34	06.73.63.17.64
Trésorier	BOISSEAU Anne 12 rue des Groyes 86240 ITEUIL		

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Complexe	Socio-Culturel Sportif - Rue des Genèbres - 86240 ITEUIL	05.49.55.02.36

Couleur des maillots :

Masculins 1 : Rouge- Gardien : Gris

O. LENCLOITRAIS - N°2286012

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	MAITRE Nathalie 9 bis avenue Honoré de Blazac 86100 CHATELLERAULT nathalie.maitre@sfr.fr	05.49.85.95.40 Bureau : 05.49.20.02.47	06.83.11.18.59
Correspondant d'arbitrage	GIRAULT Erik "Les Favreaux" 86230 SERIGNY barbix@infonie.fr	05.49.93.31.06	06.70.10.73.39
Président	GALLAIS Sébastien 10 rue du taillis des tuileries 86140 LENCLOITRE	05.17.19.94.08	06.63.64.16.26
Trésorier	ESCANECRABE François 16 rue des Sables 86140 LENCLOITRE escanecrabe.francois@neuf.fr	05.49.90.70.09 Bureau : 02.40.57.90.90	06.07.68.71.57

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Christian Roger	Route de Sossay - 86140 LENCLOITRE	05.49.90.52.30

Couleur des maillots :

Masculins : blanc - Gardien : jaune - Féminines : bleu - Gardien : rouge

LIGUGE UCC - N°2286033

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	ARLOT Grégory 6 rue Vernelle 86210 LA CHAPELLE MOULIERE gregory.arlot@orange.fr	05.49.44.12.29 Bureau : 05.49.02.53.06	06.60.66.69.19
Correspondant d'arbitrage	GERMAIN Pascaline 36 rue de courlis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR germainepascaline@neuf.fr	06.16.52.77.20	06.61.32.78.76
Président	ARLOT Grégory 6 rue Vernelle 86210 LA CHAPELLE MOULIERE gregory.arlot@orange.fr	05.49.44.12.29 Bureau : 05.49.02.53.06	06.60.66.69.19
Trésorier	GERMAIN Pascaline 36 rue de courlis 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR germainepascaline@neuf.fr	06.16.52.77.20	06.61.32.78.76

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Gymnase	Jean Paul Gomez - Avenue Paul Claudel - 86240 LIGUGE	05.49.55.23.48

Couleur des maillots :

Masculins 1 : noir - Gardien : jaune - Masculins 2 : bleu - Gardien : blanc

Féminines : Bleu - Gardien : Jaune

LOUDUN HBHP - N° 2286001

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	BELLAUD Martine 15 rue Marcel Aymard - 86200 LOUDUN bellaud.edy@wanadoo.fr	05.49.22.43.93	06.81.62.19.21
Correspondant d'arbitrage	VIVIER Philippe 11 route de Monts sur Guesnes 86200 LOUDUN apviver@orange.fr	05.49.98.35.27	06.30.01.60.55
Président	SOETART Claude 1 rue des Cotonneries - 86200 LOUDUN velors86@hotmail.fr	05.49.98.53.25	06.86.97.24.82
Trésorier	BELLAUD Edy 15 rue Marcel Aymard - 86200 LOUDUN edy@laposte.net	05.49.22.43.93 Bureau : 05.49.50.73.04	06.07.78.84.12

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Municipal	Rue du Stade - 86200 LOUDUN	
Gymnase	Du Petit Colas - Ruelle à Breda - 86200 LOUDUN	05.49.98.26.26

Couleur des maillots :

Masculins 1 et 2 : rouge - Gardien : jaune - M18/M14 : rouge - Gardien : noir

Féminines : rouge - Gardien : jaune - M18/M16 : rouge - Gardien : noir

HBC MIGNALOUX BEAUVOIR - N°2286037

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	CHABOSSEAU Anne 10 rue du Clos des Cavaliers 86000 POITIERS danybelot@orange.fr	05.49.01.99.24	06.21.58.11.92
Correspondant d'arbitrage	BAUDINOT Jean-François 784 route de la vallée des Touches 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ejfbod@free.fr	05.49.88.22.43	06.61.12.14.69
Président	BAUDINOT Jean-François 784 route de la vallée des Touches 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR ejfbod@free.fr	05.49.88.22.43	06.61.12.14.69
Trésorier	POUSTYNNIKOFF Daniel 38 rue des Sittèles 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR daniel.pousty@cegetel.net		06.81.50.27.00

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Mignaloux	436 route de la Gare 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR	05.49.46.76.67
Aliènor Aquitaine	41 rue Pierre de Coubertin 86000 POITIERS	

Couleur des maillots :

Masculins : vert - Gardien : jaune - M18/M16/M14 / vert - Gardien : jaune

Féminines : vert - Gardien : Jaune

MIGNE AUXANCES USMA - N°2286015

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	GIREME Guillaume 9 rue des métairies 86580 BIARD ggireme@free.fr		06.11.48.73.71 Club : 06.18.89.71.05
Correspondant d'arbitrage	CARRE Grégory 2 rue de Poitiers 86440 MIGNE AUXANCES gregoscarre@hotmail.fr		06.73.81.14.56
Président	LALLEMAND Jean-Philippe 42 ter rue Joseph Zamanski 86440 MIGNE AUXANCES jphi86@live.fr		06.71.40.61.90
Trésorier	PELLIZZARI Bernard 1 rue Georges Brassens 86440 MIGNE AUXANCES bernard.pellizari@yahoo.fr	05.49.51.51.05	

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Halle des Sports	Route de Poitiers - 86440 MIGNE AUXANCES	05.49.54.56.38
Gymnase	A. Jarasson - Route de Poitiers - 86440 MIGNE	05.49.51.66.28

Couleur des maillots :

Masculins : bleu - Gardien : jaune - Féminines : bleu - Gardien : jaune

POITIERS EC/JAUNAY CLAN HB - N°2286002

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	WEHN Johnny 242 Faubourg du Pont Neuf 86000 POITIERS pecomnisport@wanadoo.fr	05.49.44.02.89	Club : 05.49.45.16.57
Correspondant d'arbitrage	PECJC HB GU2 Avenue Jacques Coeur BP 44 86002 POITIERS pecomnisport@wanadoo.fr	05.49.45.16.57	
Président	MORETTO Jean Luc 21 rue de Rochereuil 86000 POITIERS pecomnisport@wanadoo.fr	05.49.41.52.21	06.07.43.90.26
Trésorier	GILBERT Eric 34 rue de la Grenatière 86400 SAVIGNE	05.49.87.31.05 Bureau : 05.49.87.00.24	

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Gymnase	Lycée du Bois d'Amour - Rue de la Garenne - 86000 POITIERS	05.49.55.42.17
Gymnase Municipal	Avenue Gérard Girault - 86130 JAUNAY CLAN	05.49.37.18.29

Couleur des maillots :

Masculins : violet - Gardien : vert bleu - Féminines : violet - Gardien : rouge-jaune

HBC PRESSAC - N° 2286017

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	CHARDAT Stéphanie 2 allée Montpensier Log 392 86000 POITIERS stephaniechardat@orange.fr		06.16.61.64.35
Correspondant d'arbitrage	THIMONIER Nicolas 4 place Richard Cœur de Lion appt 266 86000 POITIERS nicolasthimonier@neuf.fr	05.49.61.20.76	06.83.32.49.76
Président	ESTEVENET Martial 8 chemin des vignes - 86160 GENCAY marcoin51@hotmail.fr	05.49.44.27.26	06.33.06.92.40
Trésorier	CHARDAT Martine La Philippière - 86460 MAUPREVOIR chardatm@neuf.fr	05.17.45.00.11	

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Halle des Sports	Rue du Stade - 86460 PRESSAC	05.49.48.01.83

Couleur des maillots :

Masculins et féminin : Rouge

QUINCAY AS - N° 2286029

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	ZAMBUJO Romain 34 rue du petit bois - Parigny 86130 JAUNAY CLAN romain.zambujo@wanadoo.fr		06.60.30.44.83
Correspondant d'arbitrage	AGUILLON Lionel 8 rue de Mars 86240 FONTAINE LE COMTE belette.yoyo@wanadoo.fr	05.49.37.13.96	
Président	DERIGNY Stéphane 5 rue des pré lilas 86190 QUINCAY ste.derigny@free.fr		06.14.40.65.28
Trésorier	PAYEN Guillaume 8 rue de la batière 86190 QUINCAY		06.84.98.24.23

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Salle Ominisports	Rue des Quintus - 86190 QUINCAY	05.49.60.47.27

Couleur des maillots :

Masculins 1 : blanc Masculins 2 : noir

HBC ST GEORGES VAL VERT DU CLAIN - N° 2286022

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	DURRAULT Jean Marc 51 rue Chante Alouette 86130 JAUNAY CLAN jmdurrault@wanadoo.fr	05.49.62.02.49	06.03.55.07.64
Correspondant d'arbitrage	BOURY Nicolas 16 rue St Exupéry - le Peu 86130 ST GEORGES LES BX boury.nicolas0540@orange.fr	05.49.55.02.53	06.09.93.35.09
Président	LEQUERRE Sylvain 124 rue de la Fontaine Aillé 86130 DISSAY sylvain.lequerre@sfr.fr	05.49.52.67.74	06.62.12.47.18
Trésorier	MARECOT Pascal 8 rue de la Fiche - Chincé 86130 JAUNAY CLAN pascal.marecot@wanadoo.fr	05.49.52.66.11	06.86.44.66.93

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Complexe sportif les sablières	Route de Dissay 86130 ST GEORGES LES BX	05.49.62.55.38

Couleur des maillots :

Masculins : blanc- M18/ M14 : bleu marine

VIVONNE HBC - N°2286021

Contacts	Noms et adresses	Tél. Dom.	Tél. Port.
Correspondant	BERLAND Pascal Rue des Alouette La Roche 86370 MARIGNY CHEMEREAU handballvivonne@voila.fr	05.49.43.45.19	06.98.23.38.60
Correspondant d'arbitrage	BERLAND Pascal Rue des Alouette La Roche 86370 MARIGNY CHEMEREAU handballvivonne@voila.fr	05.49.43.45.19	06.98.23.38.60
Président	BERLAND Pascal Rue des Alouette La Roche 86370 MARIGNY CHEMEREAU handballvivonne@voila.fr	05.49.43.45.19	06.98.23.38.60
Trésorier	SAPIN Sabrina chemin de la treille 86370 VIVONNE	05.49.43.50.38	

Gymnases	Noms et adresses	Téléphone
Gymnase Municipal	Rue Pierre et Marie Curie 86370 VIVONNE	05.49.50.83.27

Cœur et Activité sportive :

« Absolument, pas n'importe comment »

Recommandations édictées par le Club des Cardiologues du Sport

- 1/ Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives
- 2/ Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition
- 3/ J'évite les activités intenses par des températures extérieures $< -5^{\circ}$ ou $> +30^{\circ}$ et lors des pics de pollution
- 4/ Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive
- 5/ Je ne prends pas de douche dans les 15 minutes qui suivent l'effort
- 6/ Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures)
- 7/ Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes
- 8/ Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort *
- 9/ Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort *
- 10/ Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort *

* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.